



NORD  
MIDI-PYRÉNÉES

Le bon sens a de l'avenir

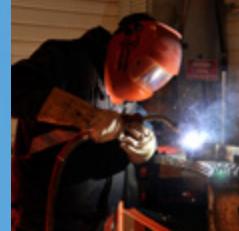
# rapport financier 2013

Aveyron

Lot

Tarn

Tarn-et-Garonne





Jean-Jacques RAFFY, Président

Pierre CAMBEFORT, Directeur général

## Éditorial

Dans un contexte de croissance atone, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a continué à exercer son rôle de premier financeur de l'économie du territoire avec plus de 2 milliards d'euros de crédits sur l'ensemble des marchés des entreprises, des particuliers et des collectivités locales, toujours guidée par la vocation d'être utile à sa région et à ses habitants.

Avec 650 000 clients, 1 ménage sur 2, 2 entreprises sur 3, 4 professionnels sur 10, 9 agriculteurs sur 10 et 3 collectivités locales sur 4, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est la première banque de sa région, fruit du travail des collaborateurs et des élus, ceux d'aujourd'hui comme ceux qui les ont précédés.

Cette année encore, elle conforte sa part de marché avec 36 000 nouveaux clients.

Banque régionale de plein exercice, Nord Midi-Pyrénées a également renforcé son assise financière avec un niveau de fonds propres consolidés de plus de 2 milliards d'euros. Elle dispose ainsi de nombreux atouts pour continuer à se développer et accompagner ceux qui entreprennent, tout en s'adaptant aux nouvelles exigences réglementaires.

2013 a été une année dense avec une activité commerciale soutenue, conjuguée avec l'implantation de notre nouveau système d'informatique NICE, commun aux 39 Caisses régionales, afin de répondre au mieux aux besoins de nos clients.

En 2014, nous poursuivrons nos investissements dans la technologie en permettant à nos clients d'utiliser nos services comme ils le veulent, quand ils le souhaitent, via internet, le téléphone, les smartphones, tablettes... c'est le concept de la banque multicanal de proximité. Notre développement a pour seule finalité de contribuer à mieux servir nos sociétaires et clients et notre territoire, fidèle à nos valeurs mutualistes de responsabilité, de proximité et de solidarité.

Cette différence est notre force et notre fierté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Raffy".

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Cambefort".

# Rapport financier 2013

(Cliquez sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

Documents comptables annuels certifiés.

## RAPPORT DE GESTION 2013 ..... 7

I – CHIFFRES CLÉS .....	8
II – LA CONJONCTURE .....	9
III – LES FAITS MARQUANTS .....	9
IV – L'ACTIVITÉ .....	10
4.1 – Le fonds de commerce .....	10
4.2 – La collecte .....	10
4.3 – Le crédit .....	10
4.4 – Les assurances de biens et de personnes .....	10
4.5 – Les produits et les services.....	11
V – RAPPORT FINANCIER .....	11
5.1 – Bilan et compte de résultat (comptes sociaux) .....	11
– Le bilan .....	11
– Le compte de résultat.....	12
– Le produit net bancaire .....	12
– Les charges de fonctionnement.....	12
– Le revenu brut d'exploitation .....	13
– Le coût du risque .....	13
– Le résultat net.....	13
– Informations diverses.....	13
5.2 – Bilan et compte de résultat (base consolidée) .....	13
– Le bilan consolidé .....	13
– Le compte de résultat consolidé .....	15
5.3 – Dispositif de ratios prudentiels et de gestion .....	15
– Le ratio de solvabilité européen .....	15
– Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux).....	15
VI – CONTRÔLE INTERNE .....	16
6.1 – Le suivi et le contrôle des risques .....	16
VII - LES FACTEURS DE RISQUE .....	16
7.1 – Risque de crédit et de contrepartie .....	16
– Objectifs et politique .....	16
– Gestion du risque de crédit .....	17
– Exposition .....	26
7.2 – Risques de marché .....	29
– Objectifs et politique .....	29
– Gestion du risque .....	29
– Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché.....	30
– Risque action .....	33
– Risques particuliers .....	33
– Portefeuille d'investissement.....	33

# Rapport Financier 2013

(Cliquez sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

7.3 – Risque de taux d'intérêt global .....	33
– Objectifs et politique .....	33
– Gestion du risque .....	33
– Méthodologie .....	34
– Exposition .....	34
7.4 – Risque de change .....	35
7.5 – Risque de liquidité et de financement .....	35
– Objectifs et politique .....	35
– Gestion du risque .....	35
– Conditions de refinancement en 2013 .....	36
– Méthodologie .....	36
– Exposition .....	37
7.6 – Les risques opérationnels .....	38
– Objectifs et politique .....	38
– Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance .....	38
– Méthodologie .....	39
– Exposition .....	40
– Assurance et couverture des risques opérationnels .....	40
7.7 – Risque juridique : néant .....	41
7.8. – Risques de non-conformité .....	41
VIII – LES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	42
IX – DIVIDENDES DISTRIBUÉS .....	43
X – LES PERSPECTIVES 2014 .....	44
Annexe .....	45
<b>COMPTE CONSOLIDÉS AU 31/12/2013 .....</b>	<b>47</b>
<b>Cadre général .....</b>	<b>47</b>
Présentation juridique de l'entité .....	47
Organigramme simplifié du Crédit Agricole .....	47
Relation interne au Crédit Agricole .....	49
<b>États financiers consolidés .....</b>	<b>53</b>
Compte de résultat .....	53
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	54
Bilan actif .....	57
Bilan passif .....	58
Tableau de variation des capitaux propres .....	59
Tableau des flux de trésorerie .....	60
<b>Notes annexes aux états financiers .....</b>	<b>63</b>
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés .....	63
1.1. Normes applicables et comparabilité .....	63
1.2. Format de présentation des états financiers .....	65
1.3. Principes et méthodes comptables .....	66
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) .....	89

# Rapport Financier 2013

(Cliquez sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

<b>2. Informations significatives de l'exercice .....</b>	<b>95</b>
2.1 Événements significatifs de la période .....	95
2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés .....	95
2.3 Participations non consolidées .....	96
2.4 Écarts d'acquisition .....	96
<b>3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture.....</b>	<b>96</b>
3.1. Risque de crédit .....	97
3.2. Risque de marché .....	101
3.3. Risque de liquidité et de financement .....	104
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change .....	105
3.5. Risques opérationnels .....	106
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	106
<b>4. Notes relatives au compte de résultat .....</b>	<b>108</b>
4.1. Produits et Charges d'intérêts .....	108
4.2. Commissions nettes .....	108
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	109
4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	109
4.5. Produits et charges nets des autres activités.....	109
4.6. Charges générales d'exploitation.....	110
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	110
4.8. Coût du risque .....	111
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	111
4.10. Impôts .....	112
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	113
<b>5. Informations sectorielles .....</b>	<b>114</b>
<b>6. Notes relatives au bilan.....</b>	<b>115</b>
6.1. Caisse, Banques centrales .....	115
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	115
6.3. Instruments dérivés de couverture.....	116
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente.....	117
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle .....	118
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers .....	120
6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance .....	120
6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle .....	122
6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance .....	122
6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées .....	122
6.11. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers .....	123
6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....	127
6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	128
6.14. Immeubles de placement.....	129
6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	131
6.16. Provisions.....	132
6.17. Capitaux propres .....	134
6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle .....	137

# Rapport Financier 2013

(Cliquez sur une ligne pour atteindre la page souhaitée)

<b>7. Avantages au personnel et autres rémunérations .....</b>	<b>138</b>
7.1. Détail des charges de personnel .....	138
7.2. Effectif fin de période .....	138
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies .....	138
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	139
7.5. Autres avantages sociaux .....	140
7.6. Rémunérations de dirigeants .....	140
<b>8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.....</b>	<b>141</b>
<b>9. Reclassements d'instruments financiers .....</b>	<b>142</b>
<b>10. Juste valeur des instruments financiers .....</b>	<b>143</b>
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût .....	143
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	145
<b>11. Événements postérieurs à la clôture.....</b>	<b>149</b>
<b>12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 .....</b>	<b>149</b>
 <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....</b>	 <b>151</b>
 <b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS .....</b>	 <b>153</b>

# Rapport de Gestion

Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées

Exercice 2013



# RAPPORT DE GESTION 2013

## 1. CHIFFRES CLES

Principaux chiffres significatifs	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<b>BILAN (comptes sociaux)</b> <i>en millions d'euros</i>			
Total du bilan	13.668	13.352	13.054
Fonds Propres avec FRBG	1.770	1.670	1.573
Capital social	125	125	125
<b>COMPTE DE RESULTAT (comptes sociaux)</b> <i>en millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	422	425	438
Résultat brut d'exploitation	197	200	221
Bénéfice net	100	100	103
<b>MOYENS</b>			
Effectif moyen au 31 décembre	1.950	1.917	1.923
Nombre de guichets permanents	159	156	156
Nombre guichets périodiques	22	22	24
(DAB / GAB) et automates bancaires	643	642	646
Nombre de partenaires (*) Nb de clients sur 2012 et 2011	702.167	654.238 (*)	646.164 (*)
<b>SOCIETARIAT</b>			
Nombre de Caisses Locales	66	66	71
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	249.096	235.751	230.121

## **2. LA CONJONCTURE**

2013 s'est achevée sous une tendance à la reprise économique pour la zone Euro, avec une diffusion dans les pays de périphérie, l'Espagne et l'Italie sortant de la récession.

Cette amélioration s'explique par la stabilisation des conditions financières, le moindre poids de l'austérité budgétaire inscrite dans les lois de stabilité de différents pays, ainsi que l'amélioration de la demande extérieure, principal moteur de la croissance.

Néanmoins les craintes déflationnistes en zone euro ont poussé la BCE à assouplir sa politique monétaire et les autres banques centrales ont maintenu des taux bas.

A travers sa politique monétaire du 2<sup>ème</sup> semestre 2013, la BCE a inscrit ses décisions dans le cadre de guidage des anticipations. En particulier, en novembre, la baisse du taux Refi à 0.25 % et l'extension du régime d'allocation illimité de liquidité, visent à renforcer la crédibilité de cette « forward guidance ».

Tout au long de l'année, les banques européennes ont également remboursé une partie des liquidités obtenues à travers le mécanisme du LTRO (opération de financement à 3 ans des banques), permise par l'amélioration de leur situation financière.

Aux Etats-Unis, la mise en place du Quantitative Easing 3 s'est traduite par une baisse substantielle du taux de chômage à un niveau de 7 %. Cette amélioration a conduit la FED à décider la réduction de son programme d'achats d'actifs à partir de janvier 2014. Ainsi, les taux longs ont fortement progressé dictés par une hausse des primes de terme. Les taux directeurs outre Atlantique devrait rester bas en 2014.

2014 s'oriente vers une accélération de la croissance mondiale tirée par les pays émergents.

Après avoir été au cœur de la crise depuis 2007, ce sont les pays avancés qui offrent les meilleures perspectives en ce début d'année.

C'est aux États-Unis que la perspective d'une reprise cyclique est la plus claire. Les ménages se sont désendettés, les marges des entreprises sont au plus haut, le marché du travail se reprend (l'emploi a retrouvé son niveau de la fin 2007). Le secteur bancaire, correctement capitalisé, est en mesure de répondre à un surcroît de demande de crédit. La politique budgétaire s'annonce moins restrictive. L'inflation est encore très faible. Dans ce contexte, le tapering de la Fed s'annonce graduel et les conditions financières vont demeurer accommodantes. L'environnement est propice à l'investissement des entreprises et aux hausses de salaires. La croissance devrait donc accélérer en 2014.

En Europe, les situations varient grandement d'un pays à l'autre. C'est au Royaume-Uni que la reprise s'annonce la plus vigoureuse. En zone euro, la reprise sera trop faible pour améliorer significativement le marché de l'emploi dans les pays où il est très dégradé.

Les pressions déflationnistes ne sont pas éradiquées et la BCE se tient prête à prendre des mesures non conventionnelles si besoin.

En Allemagne, la croissance, tirée par la demande interne, sera nettement plus forte qu'en France.

### **3. LES FAITS MARQUANTS**

La Caisse Régionale a migré l'ensemble de son système d'information sur la plateforme informatique Nice commune à l'ensemble des Caisses en octobre 2013.

Les caisses locales affiliées à la Caisse Régionale ont émis en 2013 des parts sociales à hauteur de 42,2 M€ dans le cadre du renforcement du sociétariat.

La Caisse Régionale est entrée à hauteur de 3,7 M€ au capital de SACAM IMMOBILIER, qui regroupe les entités du pôle immobilier du Crédit Agricole (Crédit Agricole Immobilier et Sacam Square Habitat).

Les titres de participation Sacam International ont subi une dépréciation durable supplémentaire à hauteur de 1,1 millions d'euros. Leur valeur au bilan au 31 décembre 2013 est de 17,6 millions d'euros.

### **4. L'ACTIVITE**

#### *Le fonds de commerce*

En conformité avec le projet d'entreprise «2015 l'Avenir Ensemble», l'année 2013 s'est inscrite dans une phase de consolidation du fonds de commerce.

Avec 36.001 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises.

En lien avec son engagement mutualiste, 18.255 nouveaux sociétaires ont rejoint les caisses locales de la Caisse régionale.

#### *La collecte*

La collecte progresse de 1.3 % sur un an pour atteindre 18,6 Md€, avec une évolution marquée par la recherche de notre clientèle de produits sécurisés.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché de 43,3 % à fin novembre 2013 [source BDF].

La collecte monétaire évolue de + 4.7 %.

L'épargne bancaire évolue de + 1.2 %, en particulier sur les encours Livret A & LDD + 8 %, le livret A ayant bénéficié d'une augmentation réglementaire de son plafond d'encours.

Les produits d'assurance vie connaissent une légère progression + 0.3 %. En parallèle, dans un environnement volatile, la collecte sur les valeurs mobilières baisse de - 1,7 %.

#### *Le crédit*

Avec 10,8 Md€ l'encours augmente de + 1.6 % sur 2013.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 50,1% à fin novembre 2013 [source BDF].

Avec 816 M€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement est stable.

La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de 231 M€ de crédits équipement.

Dans un marché marqué par la récession économique, et dans le cadre d'une concurrence vive, les réalisations habitat s'établissent à 855 M€.

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu un ralentissement marqué, avec 123M€ de réalisations, l'encours diminue de – 9.1 %.

#### *Les assurances de biens et de personnes*

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes (Valeur Prévoyance & Vers l'avenir, Dépendance, GAV et Garantie Obsèques) connaît encore une croissance avec plus de 194.000 contrats en stock.

Les contrats d'assurances de biens continuent de gagner du terrain avec plus de 155.000 contrats.

## Les produits et les services

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées continue sa politique active d'équipement de sa clientèle en services bancaires.

A fin 2013, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente plus de 300.000 titulaires de comptes services, dont 269.000 sur le marché des particuliers.

Le développement de l'offre multi-canal poursuit sa forte progression comme l'an passé, avec +16 % de connexions tous canaux confondus (2,2 millions). Le site Internet de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées traite désormais 82 % des virements et 97 % des ordres de bourse de ses clients.

## 5. RAPPORT FINANCIER

### Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)

#### 5.1.1. Le bilan

Le total bilan au 31 décembre 2013 s'élève à 13,7 Md€, en progression de 2,4 % par rapport à 2012.

A l'Actif :

#### Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2013	2012
Crédits clients	77,8%	78,3%
Trésorerie et Banques	8,8%	7,8%
Immobilisations et Titres	11,2%	11,6%
Comptes Encaissements et Régularisation	2,2%	2,3%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les principales évolutions de l'actif en 2013 portent sur :

- ✓ Les opérations avec la clientèle (10,6 Md€) augmentent de 1,7 %, essentiellement en lien avec les encours de crédit.
- ✓ Les effets publics (0,3 Md€) : ce poste est constitué des titres en portefeuille émis par l'Etat et organismes assimilés. Il est en hausse de 196 % en raison de la mise en œuvre progressive des exigences de liquidité Bâle 3.
- ✓ Les opérations sur titres (0,7 Md€) diminuent de 2,5 % en lien avec l'évolution du portefeuille de titres.
- ✓ Les participations (0,7 Md€) progressent de 1 %.

Au Passif :

#### Structure du Passif (en pourcentage)

	2013	2012
Trésorerie et Banques	53,0%	53,0%
Comptes créditeurs de la clientèle	30,4%	29,8%
Comptes de tiers et divers	1,7%	2,8%
Provisions et dettes subordonnées	1,9%	2,0%
Capitaux propres	13,0%	12,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les principales évolutions du passif en 2013 portent sur :

- ✓ Les opérations internes au Crédit Agricole (7,3 Md€): ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'organisation financière interne du Groupe et des possibilités de refinancement des crédits. Il intègre également la part de collecte d'épargne décentralisée au niveau de la Caisse régionale. Il augmente de 2,5 % en 2013 corrélativement à la hausse de la collecte et des crédits.
- ✓ Le poste Comptes créditeurs de la clientèle (4,2 Md€) évolue de +4,7 %, compte tenu de la progression des dépôts à vue (+7,8 %), malgré le recul des dépôts à terme (-2,2 %).
- ✓ Le poste Comptes de régularisation et passifs divers (0,2 Md€) comporte des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 0,3 M€, dont la quasi-intégralité est à échéance de moins de 45 jours.
- ✓ Les capitaux propres (1,8 Md€) augmentent de 6 %, cette évolution est principalement liée au résultat 2013 de 100 M€ et à un complément de FRBG de 10 M€.

### 5.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

en millions d'euros	2013	2012	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	233,9	230,3	1,5%
Produits nets de commissions	177,5	180,1	-1,4%
Produits nets sur opérations financières	9,2	14,7	-37,6%
Autres produits nets d'exploitation	1,1	-0,2	ns
<b>Produit net bancaire</b>	<b>421,7</b>	<b>424,9</b>	<b>-0,8%</b>
Frais de personnel	-131,7	-129,3	1,9%
Autres frais administratifs	-78,5	-81,1	-3,2%
Dotations aux amortissements	-14,2	-14,2	0,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>197,3</b>	<b>200,4</b>	<b>-1,5%</b>
Coût du risque	-15,1	-21,7	-30,2%
Résultat net sur Actifs immobilisés	-0,9	-3,1	-70,0%
Résultat exceptionnel	0,0	-1,2	ns
Charge fiscale	-71,0	-66,6	6,5%
Dotation Fonds pour Risques Bancaires Gén.	-10,0	-7,5	32,9%
<b>Résultat net</b>	<b>100,3</b>	<b>100,2</b>	<b>0,1%</b>

### 5.1.3. Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB : 421,7 M€) est en repli de 0,8 % sous les effets :

- du PNB d'activité – reflet de l'activité commerciale – stable à 393 M€
- de la marge/ Fonds Propres en repli car il n'y a pas eu de reprises de provisions significatives sur le portefeuille (effet -4 M€ par rapport à 2012).

La marge d'intermédiation, principale composante du PNB d'activité (56 % du PNB total), progresse de 1,9 %. Elle a bénéficié d'un niveau toujours bas de taux courts et d'inflation et de la politique de refinancement à court terme.

### 5.1.4. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes (224,4 M€) sont stables (-0,1 %).

Les frais de personnel, qui représentent 59 % des charges de fonctionnement nettes, augmentent de 1,9% compte tenu des augmentations salariales, des renforts nécessités par la migration informatique sur la plateforme NICE, hausse tempérée par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le projet de rationalisation des structures informatiques des Caisses Régionales « Nouvelle Informatique Convergente Evolutive -NICE» s'est concrétisé en octobre. D'ores et déjà, les charges informatiques sont en repli de 4,5 M€.

Les autres charges sont en progression contenue de 3,7 %.

#### 5.1.5. Le revenu brut d'exploitation

Le repli du PNB se traduit par un Résultat brut d'exploitation de 197,3 M€, en recul de 1,5 %.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, est à 53,2 et reflète la solidité financière de l'entreprise.

#### 5.1.6. Le cout du risque

Le coût du risque (15,1 M€) baisse de 30 % à la suite d'actions volontaristes menées pour prévenir et traiter les difficultés éventuelles de remboursement de crédit des clients.

Il intègre :

- un taux de créances douteuses et litigieuses rapporté à toutes les créances (capital et intérêts) de 2,7 %, contre 2,8 % à fin 2012.
- un taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses à 79,8 %.
- une dotation nette de 24 M€ aux provisions collectives et provisions filiales confrontées à des difficultés conjoncturelles.
- une reprise de 15 M€ de la provision en couverture du risque opérationnel affecté à la réfaction de la bonification sur prêts agricoles, suite à la réception du rapport définitif sur l'audit des années 2004-2006.

#### 5.1.7. Le résultat net

Après déduction de la charge fiscale (71 M€), en augmentation du fait de la hausse du taux d'imposition de 36,1 % à 38 %, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dégage un résultat net de 100,3 M€, stable par rapport à 2012.

#### 5.1.8. Informations diverses

##### ***Charges non déductibles***

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 22.082 euros au titre de l'exercice 2013, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 8.391 euros.

### **Bilan et compte de résultat (base consolidée)**

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31 décembre 2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des 66 Caisses Locales qui lui sont affiliées forme « l'entité consolidante » Nord Midi-Pyrénées.

Les 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 M€ et dans lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient plus de 20 % des droits de vote sont consolidées. Il s'agit des deux fonds dédiés FORCE 4 et NMP GESTION (OPCVM fermés utilisés dans le cadre des placements de la Caisse Régionale) et du groupe INFORSUD GESTION (activités imprimerie et éditique).

#### 5.1.9. Le bilan consolidé

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013 s'établit à 13,73 Md€, en hausse de 1,9 % par rapport à décembre 2012.

## A l'Actif :

### Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2013	2012
Prêts et créances sur la clientèle	76,8%	77,0%
Actifs financiers disponibles à la vente	8,6%	8,7%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6,3%	6,5%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3,3%	2,2%
Comptes de régularisation et actifs divers	2,2%	2,2%
Autres postes de l'actif	2,9%	3,4%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

L'activité clientèle constitue l'essentiel de l'actif du bilan consolidé : le poste Prêts et créances sur la clientèle représente 76,8 % du total bilan. En hausse de 1,5 %, il atteint 10,5 Md€.

Parmi les autres postes de l'actif significatifs figurent les Actifs Financiers Disponibles à la vente pour 1,2 Md€ (dont les titres de la SAS Rue La Boétie valorisés au coût soit 568 M€ depuis fin 2012), et les Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour 0,5 Md€, en hausse de 55 % en raison de l'achat d'effets publics pour mise en œuvre progressive des exigences de liquidité Bâle 3.

## Au Passif :

### Structure du Passif consolidé (en pourcentage)

	2013	2012
Dettes envers les établissements de crédits	51,8%	51,8%
Dettes envers la clientèle	30,3%	29,4%
Dettes représentées par un titre	0,0%	1,1%
Capitaux propres	14,8%	13,9%
Provisions pour risques et charges	0,5%	0,6%
Autres postes du passif	2,6%	3,2%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits : il atteint 7,1 Md€, en hausse de 1,9 % en lien avec la politique de refinancement.
- En second lieu, les Dettes envers la clientèle : ce poste atteint 4,2 Md€, en progression de 4,9%. Cette variation résulte de la progression des Dépôts à vue de la clientèle, tempérée par une légère baisse des Dépôts à terme.
- Les Dettes représentées par un titre (CDN et bons de caisse) qui s'élevaient à 143 M€ fin 2012 sont toutes échues fin 2013.

Les Capitaux propres part du groupe s'élèvent à 2 Md€, en hausse de 8,4 %. Cette évolution est principalement liée, d'une part à la hausse du capital par émission de parts sociales des Caisse Locales, et d'autre part au résultat consolidé 2013.

### 5.1.10. Le compte de résultat consolidé

en millions d'euros	2013	2012	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	244,2	238,4	2,4%
Produits nets de commissions	177,5	178,9	-0,7%
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	7,6	-26,1	-128,9%
Autres éléments du PNB	61,4	62,7	-2,0%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>490,8</b>	<b>453,9</b>	<b>8,1%</b>
Charges générales d'exploitation	-267,7	-265,9	0,6%
Dotations aux amortissements	-16,9	-17,2	-1,3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>206,2</b>	<b>170,8</b>	<b>20,7%</b>
Coût du risque & divers	-17,1	-21,4	-20,1%
Charge fiscale	-67,2	-60,2	11,7%
<b>Résultat net</b>	<b>121,8</b>	<b>89,1</b>	<b>36,7%</b>

Le Produit Net Bancaire consolidé est de 490,8 M€ au 31 décembre 2013, en hausse de 8,1 % par rapport à décembre 2012.

- Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent de 2,4 % à 244 M€. Cette évolution résulte de la baisse des charges liées au refinancement des prêts (-10%), qui est supérieure à la baisse des produits issus des prêts à la clientèle (-4%).
- Les Produits nets des commissions diminuent de 0,7 % à 178 M€.
- Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente sont de 7,6 M€ contre une perte nette de 26,1 M€ fin 2012. L'année 2012 avait été marquée par la dépréciation du titre Rue La Boétie (-20,5 M€) et le provisionnement durable du titre Sacam International (-11,5 M€ en 2012, et -1,1 M€ en 2013).
- Les autres éléments du PNB représentent globalement 61 M€, contre 63 M€ en 2012.

Les charges générales d'exploitation consolidées sont contenues à 268 M€, de même que les dotations aux amortissements sur immobilisations à 17 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation, qui progresse de 20,7 % à 206 M€, permettant de couvrir :

- un Coût du Risque de 17 M€ (-20,1 % par rapport à décembre 2012),
- une Charge Fiscale de 67 M€ (+11,7 % par rapport à décembre 2012).

Le Résultat net (part du groupe) est de 121,5 M€ (+37 % par rapport au 31 décembre 2012).

### Dispositif de ratios prudentiels et de gestion

#### 5.1.11. Le ratio de solvabilité européen

Selon l'arrêté du 20 février 2007 qui a transposé dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirement Directive 2006-48-CE et 2006-49-CE), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité supérieur à 8 %.

Le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, établi en application de la norme dite « Bâle II », est égal à 20,61 % au 31 décembre 2013 contre 18,5 % au 31 décembre 2012.

#### 5.1.12. Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux)

L'exercice 2013 confirme la solidité de la structure financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 53 %. Ce ratio reste proche de 50 % depuis plusieurs années, traduisant un excellent niveau de performance en valeur absolue.

## **6. CONTRÔLE INTERNE**

### *Le suivi et le contrôle des risques*

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1er octobre 1997 et sa dernière modification importante par arrêté du 19 janvier 2010 sur la filière risque.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'est résolument engagée dans cette démarche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 19 janvier 2010, le Responsable des Contrôles Permanents a été nommé comme responsable de la filière risques. Il est directement rattaché au Directeur général. Les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures, de marché, de taux et de liquidité, de crédit, d'organisation comptable, des risques de non-conformité et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels, ont été formalisés.

Plusieurs comités (comités risques crédit, comités de contrôle interne, comités risques opérationnels, comités financiers, comité Nouveaux Produits, Nouvelles activités...) se réunissant à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle des différents risques. Un diagnostic périodique permet de cibler les priorités et de piloter les actions.

Le comité de contrôle interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne présidée par le Directeur général, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne. Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est également donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Ainsi, deux rapports ont été présentés au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2013.

Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel Réglementaire.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ses activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des services d'investissement est transmis à l'inspection générale du Groupe de Crédit Agricole et à l'Autorité des Marchés Financiers.

## **7. LES FACTEURS DE RISQUES**

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

### **Risque de crédit et de contrepartie**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

#### **7.1.1. Objectifs et politique**

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles d'octroi pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité pour la banque de détail, des agences entreprises pour la banque de la grande clientèle et des agences spécialisées pour les collectivités locales et la promotion immobilière.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptables des applicatifs.

La Caisse régionale procède à l'actualisation périodique de la politique de maîtrise des risques. La dernière révision, qui a porté sur la mise en place de nouvelles limites, a été validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 juin 2013.

La politique de maîtrise des risques a été déclinée par marchés de la banque de détail et de la grande clientèle.

La limite globale de 6 % des encours des marchés des Entreprises, des Professionnels et de l'Agriculture sur les crédits relatifs à des investissements photovoltaïques ou de méthanisation ressortant à 300 M€ sur base des chiffres au 31/12/2011 a fait l'objet de 2 modifications au cours de l'exercice 2013 : la limite porte désormais sur le financement de dispositifs de production d'énergie renouvelable, et la limite a été portée à 9 % des encours des marchés des Entreprises, des Professionnels et de l'Agriculture, soit 450 M€ sur base des chiffres de la CR au 31/12/2012.

Le Contrôleur Central des risques au sein de l'unité Contrôles Permanents a pour mission de coordonner et d'animer la filière risque de crédit.

Ses principales activités consistent à :

- analyser l'évolution du risque,
- identifier les entrées en risque avéré ou latent (indicateurs Bâle II),
- informer les Directions et services des résultats des diverses analyses menées,
- proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques,
- organiser les Comités et Revues des Risques et suivre l'exécution des décisions,
- procéder aux contrôles sur le respect de la politique de maîtrise des risques.

#### **7.1.2. Gestion du risque de crédit**

##### **Principes généraux de prise de risque**

La Caisse régionale exerce son activité crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence et divise ainsi ses risques (agriculteurs, professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations).

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La Caisse régionale ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image.

L'engagement des crédits mobilise différents acteurs dont les agences de proximité et centres d'affaires Entreprises qui sont en relation avec la clientèle et instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées.

### **Procédures de décision**

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en matière de crédits au Directeur général ainsi qu'à deux types de Comités : les Comités départementaux des prêts et le Comité des Engagements.

- **Comité des Engagements** : il se réunit en moyenne tous les 15 jours. Sur la base des analyses présentées par les responsables des marchés particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques, il décide de l'octroi de prêts pour les dossiers entrant dans son champ de compétence c'est-à-dire les dossiers dont l'encours après projet est supérieur à 1,5 M€ pour le marché des Particuliers et 3 M€ pour les autres marchés.
- **Comités départementaux des prêts** : ils se réunissent toutes les semaines. Ils ont délégation pour les dossiers qui leur sont présentés par les marchés dans les limites de 1,5 M€ pour le marché des Particuliers et 3 M€ pour les autres marchés d'encours maximum après projet et par contrepartie.
- **Le Directeur Général** : il a reçu des pouvoirs du Conseil d'Administration. Il a délégué ces pouvoirs à différents collaborateurs en deçà des limites de compétence des Comités des prêts. La politique générale de maîtrise des risques de crédit rappelle dans son chapitre 2.2 « Principes de délégation » que chaque déléataire doit utiliser sa délégation avec prudence et discernement. Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et/ou de scoring et des critères d'exclusion différenciés par marchés.

#### Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne Bâle II, sur les résultats d'outils de scoring (Score-Habitat et Soprano pour les marchés de l'Agriculture et des Professionnels), sur la nature du projet et son impact financier. Toutefois la cotation seule n'est pas suffisante pour décider de l'accord du crédit. La décision s'appuie notamment sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, sa situation patrimoniale, et dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre les différents acteurs.

#### Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation font appel au même processus que la banque de détail. Seule la prise en compte de la cotation BDF pour tenir compte des évolutions récentes de l'entreprise diffère.

### **L'appréciation du risque**

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : encours global, ancienneté de la relation, notation du client, qualité du client, capacité de remboursement et revenu résiduel après endettement.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment en matière de politique de garantie.

- **Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

- ❖ **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

#### **Description du dispositif de notation**

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe. Les contreparties sont notées avec des outils du dispositif Bâle II : LUC pour la Banque de Détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et OCE pour la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier).

Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la Banque de Détail comme de la banque Grande Clientèle.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

#### Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché.

Une note est attribuée mensuellement à chaque contrat et groupe de risque. Elle est déterminée par le croisement de plusieurs critères qui permettent d'estimer le risque de probabilité de défaut.

Il y a 12 grades LUC hors défaut avec les Probabilités de défaut suivantes pour l'année 2013 :

\* PD = Probabilité de Défaut

Ci-dessous le tableau de correspondances entre les intervalles de notes et les grades PD des groupes de risque

01-Particuliers		02-Agriculteurs		03-Professionnels		05-Associations	
Grades PD	PD V32	Grades PD	PD V32	Grades PD	PD V32	Grades PD	PD V32
L	49,44	L	44,69	L	45,76	L	45,94
K	26,89	K	25,52	K	26,47	K	27,76
J	16,9	J	13,23	J	12,73	J	22,12
I	8,85	I	7,18	I	6,71	I	12,84
H	4,5	H	3,71	H	2,98	H	6,45
G	2,69	G	1,86	G	1,38	G	6,11
F	1,77	F	0,92	F	0,6	F	0,92
E	1,12	E	0,55	E	0,29	E	0,23
D	0,71	D	0,31	C	0,24	D	0,11
C	0,33						
B	0,18						
A	0,04						

Le modèle est revu annuellement par le Comité des Normes et Méthodologies du Groupe.

Les calibrages 2012 des modèles, mis en œuvre dans les modèles V32, ont été pré validés par le Comité de Pilotage LUC et Backtesting du 15 octobre 2012 ; le CNM du 15 novembre 2012 a procédé à la validation méthodologique de ces calibrages.

Par rapport aux modèles V31, les modèles V32 présentent les modifications suivantes :

1. la révision de tous les modèles ELBE,
2. un recalibrage (i.e. modification des valeurs des paramètres bâlois) de tous les autres modèles PD, LGD sains, CCF.

La mise en production uniforme des modèles V32, pour l'ensemble des Caisses régionales, a été définie pour l'arrêté de janvier 2013.

#### Banque Entreprise

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Le système de cotation actuel définit 15 positions détaillées page suivante qui reprend la grille de notation Grande Clientèle (extrait du Guide Méthodologique de Notation des Contreparties Entreprises, version 3.0 juin 2012) :

Echelle Maître du Groupe Crédit Agricole						Équivalence			NP 2008 -09
Grade	Qualité de l'emprunteur	Description	PD de référence	Intervalle de dicrétisation	Moody's	S & P's	BdF(1)		
A+	<b>Exceptionnel</b>	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme	<b>0,001 %</b> (2)	PD quasi-nulle de 0,000 % à 0,003 %	Aaa	AAA	3++	Invesment grade	
A	<b>Excellent</b>	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle	<b>0,01%</b>	PD très faible de 0,003 % à 0,014 %	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++		
B+	<b>Très bon</b>	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modification des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme	<b>0,020%</b>	PD de l'ordre de 0,014 % à 0,035 %	Aa3 A1	AA- A+	3++	Invesment grade	
B	<b>Bon</b>	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,01 %	<b>0,06%</b>	PD comprise entre 0,035 % à 0,098 %	A2 A3	AA-	3+		
C+	<b>Assez bon</b>	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances.	<b>0,16%</b>	PD comprise entre 0,098 % à 0,219 %	Baa1	BBB+	3	non investment grade	
C	<b>Satisfaisant</b>	Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille	<b>0,30%</b>	PD comprise entre 0,219 % à 0,424 %	Baa2	BBB	3		
C-	<b>Assez satisfaisant</b>	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0,6 %	<b>0,60%</b>	PD comprise entre 0,424 % à 0,671 %	Baa3	BBB-	4+	non investment grade	
D+	<b>Acceptable</b>	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières	<b>0,75%</b>	PD comprise entre 0,671 % à 0,968 %	Ba1	BB+	4		
D	<b>Moyen</b>	A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D-. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-	<b>1,25%</b>	PD comprise entre 0,968 % à 1,541 %	Ba2	BB	4		
D-	<b>Passable</b>	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3,0 %	<b>1,90%</b>	PD comprise entre 1,541 % à 3,082 %	Ba3	BB-	5+	sensible	
E+	<b>Vulnérable</b>	Une contrepartie est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière	<b>5%</b>	PD comprise entre 3,082 % à 7,746 %	B1 B2	B+ B	5,6		
E	<b>Fragile Sous surveillance</b>	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance	<b>12%</b>	PD comprise entre 7,746 % à 15,492 %	B3	B-	7	sensible	
E-	<b>Mauvais Sous surveillance</b>	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés	<b>20%</b>	PD supérieure à 15,492 %	Caa Ca c	CCC CC C	8	Défaut	
F	<b>Défaut</b>	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur <b>Hors</b> procédure judiciaire et procédures collective	<b>100%</b>	Défaut constaté = 100 %	D	D	9*		
Z	<b>Défaut avec procédure</b>	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur <b>avec</b> procédure judiciaire et procédures collective	<b>100%</b>	Défaut constaté = 100 %	D	D	P		

#### ❖ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

#### Outils de détection du risque utilisés

La Caisse Régionale utilise l'outil groupe Crédit Agricole national Arcade et des pistes d'audit issues de développements internes.

#### Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule autour des principaux axes suivants : suivi des risques sur les périmètres comptables, Bâle II et réglementaires.

- **Dispositif de surveillance**

Les éléments clés du dispositif reposent sur les axes suivants : fixation de limites avec contrôle du respect de ces limites, règles de division des risques, processus spécifiques d'engagement, déclassement en douteux et provisionnement idoine ; l'objectif étant la diversification et la segmentation des risques.

#### ❖ Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques. Afin d'éviter que la concentration des risques sur certains clients ou certains secteurs, puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, une politique de division des risques est appliquée.

#### Division des risques

La réglementation du C.R.B. qualifie de « grands risques » ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle recommande de ne pas dépasser 25 % de nos Fonds Propres en risque sur un même bénéficiaire.

Dans le but de mieux contrôler ses risques, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place des règles plus strictes :

Tableau récapitulatif des limites individuelles de risque de crédit

<b>Types de contrepartie</b>	<b>Grades BALE 2</b>	<b>Limite individuelle (en encours bruts et en €)</b>	<b>Exception (en encours bruts et en €)</b>
Particuliers	Tous grades	1,5 millions d'euros	Pas d'exception
Agriculteurs	Tous grades	3 millions d'euros	Pas d'exception
Professionnels	Tous grades	3 millions d'euros	Pas d'exception
Professionnels de la CASEG	Tous grades	6 millions d'euros	Pas d'exception
Marché des entreprises	Grades A à C	20 millions	40 millions si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %.
Marché des entreprises	Grades C- et suivantes	15 millions	30 millions si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %.
Promotion Immobilière	Tous grades	12 millions	24 millions si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %.
Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	Tous grades	12 millions	Pas d'exception
Collectivités Publiques	Tous grades	30 millions	Pas d'exception

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédits ou marchés	Limites globales (en %)	Limites globales (en encours bruts) au 31/12/2013	Encours bruts réels Au 31/12/2013
Crédits syndiqués <u>Entreprises</u> (CRNMP suiveurs)	< ou = à 18 % de l'encours global marché Entreprises*	279 M€	297 M€ suiveur (hors comptabilisation amortissements du capital sur la période du 12/10 au 31/12/2013)
Dont Crédits syndiqués par CA-CIB	<= à 20% des FP RSE **	288 M€	127 M€ (hors comptabilisation amortissements du capital sur la période du 12/10 au 31/12/2013)
LBO & FSA	< ou = à 15 % de l'encours global marché Entreprises*	232 M€	225 M€ (au 20/09/2013)
dont LBO purs	< ou = à 5 % de l'encours global marché Entreprises*	77 M€	57 M€ (au 20/09/2013)
Promotion Immobilière	< ou = à 3 % de l'encours global marché Entreprises*	46 M€	6 M€ (EAD au 31/12/2013)
Particuliers	Aucune	Non concerné	
Agriculteurs	Aucune	Non concerné	
Professionnels	Aucune	Non concerné	
Professionnels de la CASEG	Aucune	Non concerné	
Entreprises	Aucune	Non concerné	
Professionnels de l'Immobilier	Aucune	Non concerné	
Sociétés d'Economie Mixtes (SEM)	Aucune	Non concerné	
Marché des Collectivités Publiques	Aucune	Non concerné	

\* Montant de l'ensemble des crédits en capital du Marché des Entreprises à fin décembre 2013 : 1,552 Md€ (source : Contrôle de Gestion).

\*\* Montant des Fonds Propres Bâle II à fin juin 2013 : 1,435 Md€ (source : Unité Comptabilité. Donnée à fin décembre 2013 non publiée au moment du rapport).

Le contrôle du respect de ces limites est assuré par le Contrôleur Central des Risques crédits (unité Contrôles Permanents). L'unité Contrôles Permanents identifie également les dossiers qui dépassent ces limites d'engagements pour présentation biannuelle en Conseil d'Administration (Janvier et Juillet).

### **Financements structurés et syndiqués**

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CA CIB ou une autre Caisse Régionale.

L'encours de ces financements était de 297 M€ au 31 décembre 2013 (CR NMP suiveuse).

### **Plafond de risques sur un même bénéficiaire**

La réglementation du C.R.B. qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit ; dans sa politique de risque, la Caisse Régionale ramène ce seuil aux limites globales définies dans le tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit ci-dessus.

Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à l'A.C.P.

### **Déclassement des créances en « douteuses litigieuses » et provisionnement**

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le niveau de provisionnement est calculé systématiquement à l'entrée en CDL en fonction de la nature du financement. Si le dossier ne se régularise pas, une étude plus approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie. Des provisions sectorielles sont aussi constituées sur des filières détectées à risque.

#### **❖ Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

L'ensemble des comités et revues indiqués ci-dessous est piloté par l'unité Contrôles Permanents.

#### **Comités Risques de secteurs**

Des Comités risques de secteurs sont organisés mensuellement au niveau des secteurs d'agences de proximité. Ces revues portent en principal sur des dossiers non CDL dont la cotation s'est dégradée sur le trimestre (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations). Ces revues sont menées sous la responsabilité des Directeurs de secteurs. Des sélections complémentaires de dossiers présentant une exposition à des risques spécifiques identifiés comme sensibles par la direction de la Caisse Régionale peuvent enrichir ces comités (task-forces filières agris-pros, exercice d'options sur crédits habitat, prêts à court-terme ou In-fine à échéance dans 4 mois,...)

#### **Comités Grands Risques**

Il examine trimestriellement les groupes de risques portant les plus grands encours de la Caisse Régionale ainsi que les principaux encours sensibles de chaque marché et les principaux dossiers CDL forcés à jour. Ce Comité Grands Risques est présidé par le Directeur général et / ou les Directeurs généraux adjoints, en présence du Directeur des risques, des Directeurs de marchés et du Contrôleur Central des Risques.

#### **Revues de portefeuille entreprises**

Ces revues ont lieu tous les trimestres et ont pour objectif d'examiner la situation financière des clients gérés dans les Agences Entreprises.

Les critères de sélection de ces revues sont les suivants :

- Les dossiers avec une note de D- à E-
- Les dossiers dont la cotation ANADEFI se dégrade de deux rangs sur le trimestre
- Les notes BDF à partir de 5+ et suivantes

#### **Revues de portefeuille agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales**

Pour les agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales, l'ensemble des dossiers est examiné une fois par an afin de faire un bilan complet de la situation financière du client, du niveau des garanties, des actions en cours.

## **Analyses du risque filières**

Un suivi global des encours et du risque sur l'ensemble des filières est réalisé à minima tous les trimestres.

A partir de ce suivi global, peuvent être déclinées le cas échéant des analyses risques de crédit ciblées sur des filières économiques ou typologies de financements spécifiques.

Au cours de l'exercice 2013, les indicateurs de taux de défaut et taux d'encours sensibles par filière économique ont fait l'objet d'un suivi trimestriel ; sur le premier trimestre, une présentation au Conseil d'Administration a été faite sur la définition de la situation risque des filières de la Caisse Régionale NMP, sur tous les marchés ; ceci a permis de mettre en avant les sous filières les plus risquées au 31/12/2012, et conduire à une revue « Task-force » sur les marchés Entreprises, Professionnels, Agriculture de dossiers sur le BTP et le secteur automobile, ainsi que sur les bovins viande et bovins lait. Enfin, une analyse a été produite sur les professions libérales, les résultats ayant agréé deux typologies nettes, les professions en développement (comptable, médicale, vétérinaire) et celles à risque potentiel (pharmacie, activités juridiques..).

## **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Le suivi des contreparties défaillantes varie suivant le marché :

### **Marchés de proximité (particuliers, professionnels, agriculteurs)**

- 1<sup>ère</sup> phase : traitement dans les points de vente
- 2<sup>ème</sup> phase : si la régularisation du dossier n'est pas intervenue dans un délai calendaire établi, le dossier, en fonction de différents critères (typologie du crédit (restructuré ou non, Neiertz), durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial (Recouvrement Commercial Particuliers ou Recouvrement Commercial Professionnels et Agriculture selon le client), placées sous la responsabilité de la Direction des Risques. Il s'agit d'unités de recouvrement amiable.
- 3<sup>ème</sup> phase : le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

### **Marché des entreprises**

Une cellule Affaires Spéciales, placée sous la responsabilité de la Direction des Entreprises, gère les dossiers en situation sensible.

Le transfert à l'unité Contentieux, placée sous la responsabilité de la Direction des Risques, s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

### **Particularisme des CDL forcées**

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie non CDL présente des risques élevés de défaillance, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en CDL « forcée ». De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité et les encours sont provisionnés.

- **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

Les crédits consentis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont globalement assortis de garanties.

La politique de garanties de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise à minimiser les conséquences d'un défaut de remboursement.

La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

La politique de garanties repose sur la définition de garanties "usuelles", à prendre selon des cas variant en fonction de la nature de l'opération (installation, immobilier, trésorerie...), le type de crédit (durée), la qualité du risque (appréciée notamment à travers la cotation, les grades de risque et les scores).

La politique de garanties est différenciée pour chacun des marchés en raison de leurs particularités en matière de risques, de types et d'objets de financement.

La politique de garanties est révisée annuellement dans la cadre de la révision de la politique générale et des politiques sectorielles de maîtrise des risques crédit afin de tenir compte des évolutions réglementaires et économiques.

### 7.1.3. Exposition

- **Exposition maximale au risque crédit** (Source : Arpège)

<b>Données consolidées normes IFRS (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	40 311	49 653
Instruments dérivés de couverture	102 094	159 316
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	467 542	467 793
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 633	4 544
Prêts et créances sur la clientèle	10 538 041	10 382 718
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	453 619	291 746
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>	<b>11 615 240</b>	<b>11 355 770</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 107 531	938 920
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	152 849	186 462
Provisions - Engagements par signature	- 2 388	- 2 585
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 257 992</b>	<b>1 122 797</b>
<b>TOTAL Exposition nette</b>	<b>12 873 232</b>	<b>12 478 567</b>

- **Concentration**

❖ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique :** Ventilation des encours Bâle II (EAD : encours bilan + hors bilan pondérés), taux d'encours sensibles et défaut au 30/09/2013.

NOMS FILIERES	EAD (en €)	AU 30/09/2013	
		Taux de Sensibles	Taux de Défaut
Agroalimentaire	1 627 866 298	26,30%	4,17%
Services non marchands/ Secteur public/ Collectivités	1 180 248 054	0,37%	0,07%
Immobilier	1 175 765 004	17,87%	3,61%
Divers	499 080 995	18,87%	4,42%
Distribution/ Industries de biens de consommation	364 589 298	27,64%	6,66%
Energie	346 709 630	18,75%	0,01%
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	342 259 569	25,94%	5,72%
Santé / Pharmacie	281 738 432	7,33%	0,89%
Autres activités financières (non bancaires)	274 335 544	16,76%	1,83%
BTP	196 554 766	27,66%	5,89%
Utilities	86 364 966	2,34%	0,67%
Industrie lourde	84 800 294	12,96%	8,65%
Automobile	76 468 651	21,35%	6,05%
Autres Transports	47 812 279	16,42%	3,16%
Autres industries	37 223 992	12,09%	7,47%
Bois/ Papier/ Emballage	20 417 033	12,32%	4,55%
Informatique/ Technologie	14 444 053	4,81%	3,03%
Assurance	13 512 800	15,77%	0,19%
Média/ Edition	12 286 409	16,50%	20,12%
Aéronautique/ Aérospatial	6 311 396	97,42%	0,00%
Maritime	362 218	14,38%	0,00%
Télécom	286 185	0,21%	40,14%
Banque	171 657	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 689 609 519</b>	<b>17,45%</b>	<b>3,24%</b>

#### ❖ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Le détail des encours de prêts et créances par agent économique figure en note 3.1 des états financiers consolidés :

- Prêts & créances par agent économique
- Engagements données en faveur de la clientèle

#### • Qualité des encours

#### ❖ Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Crédits

Prêts et créances (en millions d'€)	Tableau Prêts et Crédits	
	31/12/2013	31/12/2012
Ni en souffrance, ni dépréciés	11 252	11 169
En souffrance, non dépréciés	266	174
Dépréciés	288	298
<b>Total</b>	<b>11 806</b>	<b>11 641</b>

Source : Arpège

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle (cf. note 3.1 des états financiers consolidés).

### ❖ Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations, PIM et Collectivités publiques).

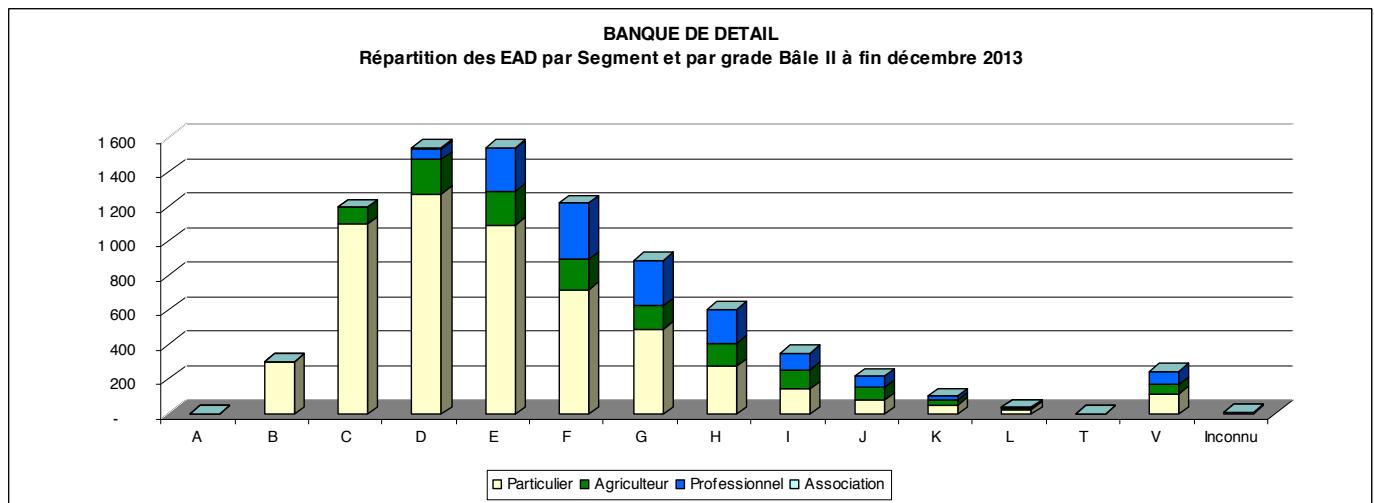
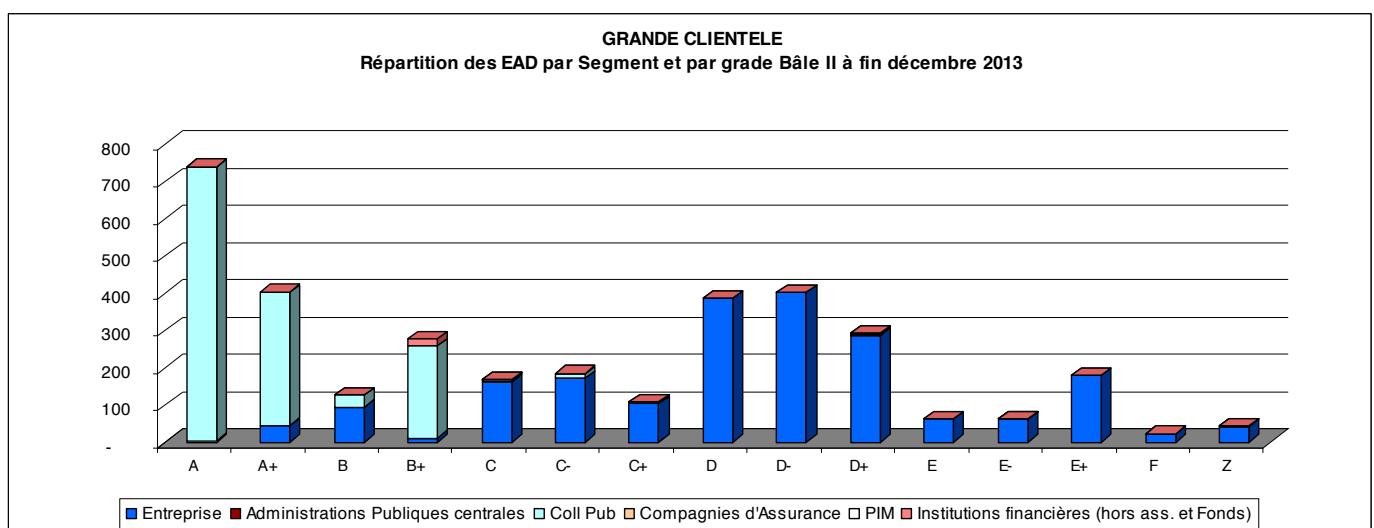
Au 31 décembre 2013, l'EAD de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la Grande Clientèle s'élève à 3.470M€, 99,72 % de cet EAD est noté par les systèmes de notation interne au 31/12/2013.

L'EAD pour la Banque de Détail s'élève à 8.270 M€ ; au 31/12/2013, 99.90 % des encours sont notés par les systèmes de notation interne.

Répartition des EAD par probabilité de Défaut (PD)

Le périmètre ventilé dans les graphiques ci-après est celui des engagements portés par la Caisse Régionale sur les clients de la Grande Clientèle et de la Banque de Détail à fin décembre 2013, soit un total de 11 740 Md€.

(Source ARCADE)



## Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, dû aux fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers. Ces fluctuations dépendent des variations des paramètres de marché [Exemples : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite].

### 7.1.4. Objectifs et politique

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement au PNB tout en maîtrisant et contrôlant les expositions au risque de marché à travers des limites destinés à restreindre les éventuels impacts négatifs sur le PNB.

### 7.1.5. Gestion du risque

#### ➤ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

#### ➤ Les comités de décision et de suivi des risques

La politique financière annuelle définit une organisation des fonctions financières reposant sur les principes fondamentaux suivants :

- Collégialité des prises de décisions : les décisions sont prises par 2 comités :
  - ✓ Comité financier trimestriel à vocation stratégique réunissant le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, le Directeur financier et les responsables des unités suivantes : Coopération Gestion financière, Comptabilité, Contrôle de gestion, Contrôle permanent et Contrôles périodiques. Ce comité fixe trimestriellement la stratégie de gestion et de contrôles des risques de marché, en correspondance avec les décisions de gestion arrêtées par le Conseil d'Administration.
  - ✓ Comité de gestion financière mensuel à vocation opérationnelle réunissant le Directeur général adjoint, le Directeur Financier et les responsables des unités suivantes : Coopération Gestion financière, Comptabilité, Contrôle de gestion et Contrôle permanent. Ce comité prend les décisions opérationnelles sur les opérations de marché nécessaires au respect des objectifs de gestion et de contrôles des risques de la Caisse régionale.

- L'organisation mise en place respecte les recommandations et les principes énoncés par la réglementation bancaire (Règlement 97-02 modifié : article 17, 25, 26, 27 et article 40) et ceux du groupe Crédit Agricole.
- La Direction financière est la seule à intervenir sur les marchés financiers : notamment toutes les opérations avec la clientèle nécessitant l'acquisition d'un instrument de marché seront préalablement soumises à sa validation, à l'exception des opérations de change qui relèvent de l'unité des affaires internationales.

### 7.1.6. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque sur base sociale (titres de placement dont fonds dédiés en transparence totale), donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress.

Les limites définies par le Conseil d'Administration inscrite dans la politique financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont les suivantes :

- les conséquences du scénario catastrophe doivent rester inférieures à 3 % du PNB N-1 (-12.7 M€),
- l'impact négatif à 1 mois de la valorisation du portefeuille doit rester inférieur à 3 % du PNB N-1 (-12,7 M€) dans 99 % des cas (VaR 99).

Pour garantir le respect de la politique définie, ces limites sont complétées par un dispositif d'information du Conseil d'Administration à 90 % de ces limites et un seuil opérationnel fixé à 80 % de ces limites.

La mesure est effectuée mensuellement par l'unité Contrôle de gestion qui en fait un reporting aux membres du Comité Financier.

#### ➤ La VaR (Value at risk)

La valeur en risque [VaR] est une mesure synthétique du risque de baisse de prix d'un investissement. Cet indicateur rend compte de la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. C'est devenu un standard de risque pour les activités de marché.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

L'outil de mesure est l'applicatif VaR paramétrique développé par Amundi.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs et dans certaines situations de crise,
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

C'est pourquoi ce calcul est complété par une mesure de stress test.

Exposition par facteur de risque			
<i>En M€</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Evolution</b>
<b>Monétaire</b>	303,8	273,1	<b>-10%</b>
<b>Obligations</b>	162,9	186,1	<b>14%</b>
<b>Diversifié</b>	20,7	27,9	<b>35%</b>
<b>Actions</b>	19,2	30,7	<b>60%</b>
<b>alternatif</b>	15,8	0,8	<b>-95%</b>
<b>Total du portefeuille de placement (juste valeur)</b>	522,4	518,6	<b>-1%</b>
<b>VaR</b>	-5	-5,7	<b>14%</b>
<b>Stress scénario : impact sur le PNB</b>	-6,7	-4,6	<b>x-0,7</b>

La gestion réalisée en 2013 sur le portefeuille s'est décliné au travers de 3 axes :

- constitution d'un portefeuille de titres éligibles LCR
- maintien d'un niveau élevé de titres liquide et non soumis au risque de marché
- poursuivre l'affection des actifs à potentiel risque dans les fonds dédiés

Cette stratégie nous permet d'atteindre un niveau de ratio LCR de 29.6 % à fin novembre 2013.

La contribution du portefeuille

➤ **Les stress scénarii**

Pour compléter le dispositif, le portefeuille est testé en conditions extrêmes de marchés : stress scénarii.

La mesure du risque en stress test est réalisée par la mise en œuvre du scénario adverse (ou scénario catastrophe).

Le scénario adverse prend en compte une évolution défavorable des marchés selon les hypothèses de stress suivantes :

Piliers	Détail des chocs
Complémentaire synthétique	0,0%
Monétaire	0,0%
Monétaire dynamique	-2,50%
Obligations Emergentes	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Euro Credit	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Euro Credit 1-3 ans	Sensibilité taux X 341 bp
Obligations Euro Etat 1-3 ans	Sensibilité taux X 217 bp
Obligations Euro Etat 3-5 ans	Sensibilité taux X 197 bp
Obligations Euro Etat 5-7 ans	Sensibilité taux X 165 bp
Obligations Euro Etat 7-10 ans	Sensibilité taux X 157 bp
Obligations Euro Etat sup à 10 ans	Sensibilité taux X 189 bp
Obligations Euro Etat ttes mats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations Euro High Yield	Sensibilité taux X 466 bp
Obligations inflation Euro	Sensibilité taux X 93 bp
Obligations inflation Monde	Sensibilité taux X 93 bp
Obligations Monde Aggregate	Sensibilité taux X 318 bp
Obligations Monde Etats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations Monde Etats hedgée euro	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations US Etat 1-3 ans	Sensibilité taux X 217 bp
Obligations US Etat 3-5 ans	Sensibilité taux X 197 bp
Obligations US Etat 5-7 ans	Sensibilité taux X 165 bp
Obligations US Etat 7-10 ans	Sensibilité taux X 157 bp
Obligations US Etat sup à 10 ans	Sensibilité taux X 189 bp
Obligations US Etat ttes mats	Sensibilité taux X 184 bp
Obligations US High Yield	Sensibilité taux X 466 bp
Obligations Euro Credit 3-5 ans	Sensibilité taux X 328 bp
Obligations Euro Credit 5-7 ans	Sensibilité taux X 308 bp
Obligations Euro Credit 7-10 ans	Sensibilité taux X 294 bp
Obligations Euro Credit A	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit AA	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit AAA	Sensibilité taux X 169 bp
Obligations Euro Credit sup à 10 ans	Sensibilité taux X 325 bp
Convertibles	-14%
Actions	-35%
Immobilier	-40%
Techno & télécoms (CAAM Tech Telecom)	-35%
Matières Premières	-35%
Gestion alternative / Multi-class	-10%

### 7.1.7. Risque action

#### ➤ **Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

#### ➤ **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale détient en direct 1.5 M€ d'OPCVM actions et 25.5 M€ d'OPCVM actions positionnés dans un fonds dédié. Cet encours (27 M€ globalement) représente 2.4 % des portefeuilles.

Les lignes détenues directement présentent 2 M€ de plus-value latente.

Il y a eu en 2013 : 12 M€ de souscriptions et 5 M€ de cessions de fonds actions dans les fonds dédiés.

### 7.1.8. Risques particuliers

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient un CDO (Collateralised Debt Obligations) et autres structurés de crédits non exposés aux sous-jacents résidentiels US et UK.

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

### 7.1.9. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement n'est pas soumis aux risques de marché et représente 489 M€.

Afin de répondre à l'exigence du ratio réglementaire LCR [Liquidity Coverage Ratio], la Caisse régionale a constitué un portefeuille dédié de titres éligibles, dont 319 M€ sont comptabilisés en titres d'investissement.

Les provisions pour risque de contrepartie au 31 décembre 2013 s'élèvent à 3.1 M€

## **Risque de taux d'intérêt global**

### 7.1.10. Objectifs et politique

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité financier et validées en Conseil d'Administration (politique financière 2013).

### 7.1.11. Gestion du risque

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est calculée mensuellement par le pôle de coopération gestion Financière. Cette mesure fait l'objet d'une présentation en Comité mensuel de Gestion Financière et en Comité Financier trimestriel.

Ces Comités statuent sur les couvertures à mettre en œuvre, sont informées de la réalisation des décisions prises et s'assurent du respect des limites validées en Conseil d'Administration. Les positions de couvertures sont mises en place par le pôle de coopération gestion financière.

L'Unité Contrôle Permanent s'assure régulièrement de l'exhaustivité, de la qualité et de l'auditabilité du bilan risqué ainsi que des positions de couverture réalisées.

### 7.1.12. Méthodologie

La Caisse Régionale mesure son exposition sur le bilan risqué social par le calcul d'un gap de taux fixe entre ses passifs et ses actifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité) tout en tenant compte de la macro couverture.

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil du groupe Cristaux selon des modèles nationaux (conventions d'écoulement des produits sans échéance, scénario d'évolution de taux) et des modèles locaux revus et validés annuellement [Comité de gestion Financière] : les hypothèses de remboursements anticipés pour les crédits habitat et pour les DAT Crescentaux, la production engagée non versée, les OPCVM obligataires, actions et alternatifs, le dépôt switch, l'avance en compte courant.

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, un écoulement des encours des différents postes du bilan est réalisé de 1 à 30 ans par pas annuel.

La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs-actifs) décomposé en gap d'activité (taux fixe hors fonds propres) et gap inflation, complété d'une analyse sur les crédits capés.

L'impact du risque de taux est évalué en % des fonds propres prudentiels et du PNB au travers d'un stress scénario de +/- 2 %. Afin de réduire l'exposition de son bilan à la variation des taux, les limites globales Conseil d'Administration 2013 sont les suivantes :

- Les pertes potentielles actualisées sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10 % des fonds propres prudentiels N-1, soit 135 M€ pour 2013.
- Une limite de concentration est calibrée sur le gap synthétique par année : 984 M€ pour les deux premières années civiles et 787 M€ de l'année 3 à l'année 10.

Ces limites sont déclinées en seuils d'information du Conseil d'Administration et en limites opérationnelles. Dans sa gestion, la Caisse Régionale complète ce dispositif de limites d'un suivi opérationnel du risque taux fixe activité, du risque inflation et du risque relatif aux crédits capés.

### 7.1.13. Exposition

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 30 septembre 2013 se traduit par les indicateurs suivants :

- Gap synthétique égal à (somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe) + (somme des passifs inflation – somme des actifs inflation)

année	A1	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024-2028	2029-2033	> 2034
Gap synthétique	-136	-17	-17	-17	-17	-17	-17	-17	-17	-17	146	82	-91	-20

- Au 30/09/2013, les limites fixées par le Conseil d'Administration sont respectées :

Une hausse des taux de 2 % induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 37 M€ soit 2.7 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une baisse des taux de 2 % induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 42 M€ soit 3.1 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque de taux respecte les limites de concentration à 10 ans.

## Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque de change.

## Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
- l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.
- Accords de Bâle III publiés le 16 décembre 2010 Ratio de liquidité Bâle III Texte LCR

### 7.1.14. Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur l'adossement des ressources aux actifs à financer. La Caisse Régionale privilégie la recherche de ressources collectées auprès de sa clientèle.

En effet, la Caisse régionale cherche à disposer d'un équilibre dans le temps entre le volume de ressources bilancielles collectées auprès de sa clientèle, et le volume des crédits consentis. Cette proportion est mesurée par le LTD [Loan to Deposit] Ratio Crédit / Collecte, rapproché des prévisions d'activité dans le cadre d'un suivi mensuel.

Le refinancement du déficit crédit collecte s'effectue auprès du groupe Crédit Agricole, sous forme d'avances à long moyen terme et/ou de prêts en blanc à court terme, et peut éventuellement s'opérer dans le cadre d'émission de CDN financiers dans la limite fixée par le Conseil d'Administration.

Afin de piloter le risque de transformation, et dans une problématique du coût de la liquidité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, dans sa politique financière, recherche le rapport entre la durée et le prix des ressources.

Les refinancements obtenus auprès de Crédit Agricole SA sont souscrits dans le cadre de la convention de gestion de la liquidité, de la convention OFI, et de la limite d'endettement à court terme définis par le groupe. Un suivi journalier est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à court terme nécessaires.

### 7.1.15. Gestion du risque

La stratégie de gestion de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel, dans le cadre de la politique financière fixée par le Conseil d'Administration.

Le risque de liquidité est mesuré par le pôle de coopération gestion financière et fait l'objet d'un suivi journalier et d'un reporting mensuel.

La gestion du risque de liquidité doit maintenir le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois à un niveau supérieur à 100 %.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires.

Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement à court terme (1,7 Md€ au 31 décembre 2013). Elle est

ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

### 7.1.16. Conditions de refinancement

Compte tenu du contexte favorable du prix de la liquidité et des taux bas, la Caisse Régionale a opté pour les orientations stratégiques suivantes en 2013 :

- poursuivre l'utilisation des possibilités de refinancement à court terme [limite LCT]
- accepter de recevoir sa quote-part sous forme d'avances de toutes les émissions de Crédit Agricole Covered Bonds (CACB) et de la CRH afin de bénéficier du coût attractif de ces liquidités à Long et Moyen Terme,
- souscrire du refinancement moyen terme dans un contexte de faible taux de la liquidité

Ainsi sur l'année 2013, l'encours d'emprunts en blanc à Court Terme moyen sur 2013 est de 1.100 M€ contre 1.015 M€ en 2012.

La Caisse Régionale a reçu un montant de 19.7 M€ d'avances sur émissions CACB et 12.0 M€ d'avances sur émission de la CRH et autres 39.2 M€ [BEI – PREDICA – PLS].

Les souscriptions de refinancement moyen terme s'élève à 195 M€.

La Caisse régionale a émis 316 M€ de CDN financiers sur le marché.

### 7.1.17. Méthodologie

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les aspects : ratio règlementaire et limites d'endettement à court terme fixées par Crédit Agricole SA.

Le pôle de coopération Gestion financière effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et réalise les opérations nécessaires au respect de ces exigences.

#### ➤ Ratio règlementaire

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées veille à respecter en permanence un ratio de liquidité supérieur à 100%. Pour cela, est effectuée une estimation du ratio qui tient compte des flux de trésorerie comptabilisés et/ou estimés. Les éventuelles corrections nécessaires afin de respecter les limites, sont réalisées à l'aide d'emprunts en blanc à court terme effectués auprès de Crédit Agricole SA. La mesure à la fin de chaque mois civil est transmise par l'unité comptabilité à l'organe de tutelle au moyen du dispositif SURFI. Par ailleurs, les tableaux de liquidité à 7 jours et des coûts de refinancement sont produits trimestriellement.

#### ➤ Limites d'endettement à court terme

La Caisse régionale mesure chaque mois sa situation de liquidité à court terme et les encours de ses réserves de liquidités mobilisables. En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite d'endettement à court terme est définie semestriellement en fonction des réserves de liquidité (2 niveaux de limite possible, LCT ferme ou conditionnelle selon la situation de Groupe). Le niveau de consommation de la limite d'endettement court terme est validé par le Conseil d'Administration et se décline ainsi dans la politique financière :

Limite Conseil d'administration : 100 % de la LCT Ferme en vigueur.

Seuil d'information Conseil d'Administration : Correspond à la LCT Ferme si la LCT conditionnelle est en vigueur. 95 % de la LCT si la LCT ferme est en vigueur.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement la situation d'endettement à court terme ainsi que la répartition des emprunts par bandes de maturité.

La limite d'endettement court terme est complétée de 3 limites sur la base de l'application de stress scenarii Groupe [stress idiosyncratique, systémique et global].

#### ➤ Limites d'endettement à long moyen terme

La Caisse régionale Nord Pyrénées mesure mensuellement le respect de la limite sur la concentration des échéances de dettes LT Nettes.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, les tombées d'échéances semestrielles (au-delà de 18 mois) des avances à long moyen terme sont limitées à 2.5 % de l'encours des

crédits par semestre sauf réduction imposée par CA Sa en fonction de l'échéancier total des Caisses Régionale. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration.

Pour compléter le dispositif, une mesure du risque sur la structure de refinancement est effectuée : conditions extrêmes de marchés.

Ce scénario adverse prend en compte une évolution défavorable des marchés avec une hausse du spread long moyen terme vs E3mois du groupe qui atteindrait 50 pb sur la collecte et 100 bp sur les ressources LT marché : la mesure est actualisée sur 10 ans.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite à l'impact sur le PNB d'une hausse des coûts de liquidité dans le cadre du scénario catastrophe est fixée à 1.5 % du PNB d'activité pour la Caisse Régionale. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration. Pour garantir le respect de la politique définie, cette limite est complétée par un dispositif d'information du Conseil d'Administration à 90 % de cette limite et un seuil opérationnel fixé dès lors que la Caisse régionale devient emprunteuse.

#### ➤ Ratio de liquidité LCR

Le LCR est un ratio de stress de la liquidité mesurant la capacité à disposer de suffisamment de réserves de liquidité pour résister pendant un mois à la fermeture des marchés [impossibilité de renouveler les tombées de dette court terme et moyen long terme] et à une fuite importante de la collecte clientèle.

Afin de répondre aux exigences LCR, la Caisse régionale applique les modalités de la Lettre Jaune LJ 2013-09. A savoir, atteindre un niveau de 66 % au 30/06/2014, des achats de titres éligibles ont été réalisés au cours de l'année 2013. Au 30 novembre 2013, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio de 29.6 %. La Caisse Régionale a défini un plan de convergence (allongement du refinancement court terme, achat de titres...) pour atteindre l'objectif fixé par le Groupe au 30/06/2014.

### 7.1.18. Exposition

#### ➤ Coefficient de liquidité

Tout au long de l'année la limite d'un ratio supérieur à 100 a été respectée.

Le coefficient de liquidité s'établissait au 31/12/2011 à 121,

au 31/12/2012 à 154.

au 31/12/2013 à 149.

#### ➤ Limites d'endettement à court terme

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils en fin de mois sur les différents composants de cette limite.
- Les 3 stress Groupe ont été respectés au cours de l'année 2013.

#### ➤ Limites d'endettement à long moyen terme

- Limite sur le risque de prix : la limite sur le stress de prix de 1.5 % du PNB d'activité n'a jamais été dépassée au cours de l'exercice, la Caisse Régionale étant prêteuse.

#### ➤ Limite de concentration des échéances de dettes LT Nettes

- au cours de l'année 2013, cette limite a toujours été respectée.

#### ➤ Ratio de liquidité LCR

- Au 30 novembre 2013, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio de 29.6 %.

## Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

### 7.1.19. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des Risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontées des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

### 7.1.20. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Les entités CA-Technologies, SNC CA Titres, SA Grand Sud-Ouest Capital, SNC CAAGIS (ex GIE Attica) sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (MRO) est également nommé.

La surveillance et l'analyse des risques opérationnels s'effectuent principalement à l'aide de :

➤ La cartographie

Le déploiement du dispositif risques opérationnels intègre la réalisation de la cartographie avec l'outil «EUROPA» qui permet de recenser et qualifier les risques potentiels et avérés. La cartographie fait l'objet d'une révision annuelle, notamment à partir des éléments d'incidents collectés au cours de l'exercice.

➤ La collecte des incidents

Elle est réalisée à l'aide de l'outil «OLIMPIA» qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier 2005. Cette collecte permet de suivre l'évolution du coût du risque opérationnel et ses composantes, et d'identifier des actions correctrices à mettre en œuvre.

Au titre de la collecte des incidents définitifs, l'année 2013 fait apparaître une perte de 606 k€ contre 639 k€ en 2012.

➤ Scénarii majeurs

L'analyse de scénarii majeurs complète le dispositif.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général

adjoint fonctionnement de la Caisse Régionale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne présidé par le Directeur Général. Le MRO et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès du Comité de Direction sur le thème des Risques Opérationnels.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

La Caisse régionale utilise le tableau de bord proposé par Crédit Agricole SA. L'objectif de ce tableau de bord est de présenter une vision globale du dispositif risques opérationnels d'une Caisse Régionale ainsi que son profil de risque. Ainsi il a pour vocation de couvrir l'ensemble du dispositif de risques opérationnels : collecte des incidents, cartographie des risques, exigence en fonds propres, politique de gestion des risques opérationnels, alertes et plans d'action.

Les principaux travaux réalisés en 2013 ont porté sur les points suivants:

- Evolution du coût du risque opérationnel collecté (risques purs et frontière crédit) et comparatif avec l'ensemble des CR,
- Révision de la Cartographie des Risques Opérationnels : identification d'un seul risque de priorité 1 (*Risque Mal maîtrisé (- ou --) avec une perte récurrentes potentielles de plus de 50 k€*). Ce risque est plus particulièrement suivi au niveau des contrôles internes.
- Rapprochement Cartographie des Risques Opérationnels et de la collecte des Risques Opérationnels pour mettre en œuvre les plans d'actions adéquats,
- Suivi des alertes et des faits marquants et des plans d'actions,
- Révision des scénarii majeurs : 13 scénarii sont quantifiés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées,
- Validation de l'exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels.

### 7.1.21. Méthodologie

Le dispositif « risques opérationnels » couvre le périmètre bancaire de la Caisse Régionale et celui des filiales du périmètre de contrôle interne. Le périmètre AMA est constitué de : CR et CL NMP, FORCE 4, NMP Gestion.

La validation par l'ACPR pour utiliser cette méthode avancée a été actée en décembre 2007.

Concernant SA Inforsud Gestion, des travaux ont été conduits avec le responsable du contrôle interne pour élaborer la cartographie des risques opérationnels de cette filiale. Pour le calcul de l'exigence en fonds propres, Inforsud Gestion reste en périmètre TSA.

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à SA Inforsud Gestion. L'exigence en fonds propres de cette entité suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toute entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

### 7.1.22. Exposition

Répartition du coût du risque opérationnel (net pur) par catégorie bâloise :

	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Fraude Externe	Fraude Interne	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Exécution, livraison et gestion des processus
2011	22,15%	2,15%	35,14%	0,93%	3,94%	11,28%	24,40%
2012	24,82%	3,92%	31,29%	0,00%	1,61%	3,25%	35,10%
2013	18,28%	1,04%	59,99%	0,00%	0,00%	5,18%	15,51%

### 7.1.23. Assurance et couverture des risques opérationnels

Les contrats d'assurances souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance en dehors des risques sur le système d'information tels que les attaques virales.

Sont couverts les risques liés aux détournements, aux escroqueries, aux vols, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse régionale.

Les niveaux de garanties sont proposés par CAMCA et décidés par la direction de la Caisse Régionale.

Les niveaux de franchise sont décidés par la Direction.

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds

Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

### Risque juridique : néant

### Risques de non-conformité

Le dispositif de contrôles particuliers dont l'objet est d'assurer la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes a été amélioré en 2013, principalement dans les domaines suivants :

- prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme : aménagement des procédures internes de traitement des alertes afin d'atteindre un délai moyen de transmission des déclarations de soupçon à TRACFIN de 30 jours maximum, mise en œuvre de nouveaux scénarii de détection des opérations atypiques et d'un outil d'échange d'informations entre l'unité Sécurité financière et les agences ou les unités du siège,
- conformité des dossiers clients : adaptation de la procédure d'entrée en relation avec les personnes morales pour identifier les bénéficiaires effectifs et lancement d'un plan d'actions sur 3 ans visant à actualiser la totalité des dossiers clients des personnes morales et des professionnels personnes physiques. La priorité a été donnée à une cible de 5.000 clients présentant des critères de risques qui, faute de conformité à fin 2013, feront l'objet d'une rupture de relation début 2014.
- respect de la Directive MIF : poursuite du plan de signature des conventions titres incluant la qualification des clients (1<sup>ère</sup> qualification ou actualisation si la qualification précédente date de plus de 2 ans),
- fraude externe : renforcement des procédures dans le but d'accroître la sécurité sur l'utilisation de la Banque en ligne par la clientèle, de prévenir les cas de cavalerie et de réduire la fraude sur chèques,
- projet FATCA : pré-enregistrement auprès de l'administration fiscale américaine, sous le statut standard d'établissement financier rapporteur, dans l'optique du démarrage prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

L'unité Conformité Sécurité Financière exploite les résultats du plan de contrôles sur l'ensemble des process relevant de son périmètre d'intervention pour initier, lorsque nécessaire, un plan d'actions correctrices.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé à minima trimestriellement des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne.

L'organe délibérant est informé semestriellement des principaux résultats.

## 8. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient des participations et filiales pour un montant total de 744 M€, dont 11,5 M€ dans les filiales.

<b>DETAIL DES FILIALES</b>	<b>Objet</b>	<b>Valeur comptable brute en K€</b>	<b>Situation nette en K€</b>	<b>% détention du capital</b>	<b>Résultat net 2012 en K€</b>
SA Inforsud Gestion	<i>Holding</i>	4 224	16 083	88,94%	925
SAS NMP Développement	<i>Capital Risque</i>	7 204	6 923	100,00%	8
SARL CASEG	<i>Courtage</i>	69	414	99,05%	-
<b>TOTAL</b>		<b>11 497</b>			

Sur les 744 M€ de filiales et participations, les actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole SA, représentent 588 M€ soit 3,35 % du capital de la SAS Rue La Boétie.

Les autres participations représentant plus de 1 % du capital de la Caisse régionale sont les suivantes :

	<i>Quote-part du capital détenu %</i>	<i>Valeur comptable brute en K€</i>
SAS SACAM INTERNATIONAL	3,35%	30 194
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	3,37%	24 597
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	11,81%	7 396
SA SOPRA GROUP	0,99%	4 313
SAS SACAM IMMOBILIER	2,59%	3 696
SA AXWAY SOFTWARE	0,58%	2 187
SAS SACAM AVENIR	1,86%	2 109
SAS SACAM PARTICIPATIONS	2,71%	1 961

## 9. DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2008	6.242.112	4,50 %	4 213 425,60 €
2009	6.242.112	3,89 %	3 646 953,94 €
2010	6.242.112	3,38 %	3 164 750,78 €
2011	6.242.112	3,58 %	3 352 014,14 €
2012	6.242.112	2,78 %	2 602 960,70 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2008	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €
2009	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €
2010	2.080.716	3,60 €	7 490 577,60 €
2011	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €

## **10. LES PERSPECTIVES 2014**

L'année 2013 a vu un fléchissement marqué de l'activité dans un contexte de morosité économique. Dans cet environnement, 2014 laisse entrevoir une période de croissance atone avec les signes d'un retour à la normale. Ce contexte ne remet nullement en cause la stratégie de développement de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées axée sur la qualité de la relation client au service du territoire.

Pour l'avenir, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées peut compter sur ses nombreux atouts qu'elle a progressivement consolidés :

- des méthodes et une présence sur le terrain en adéquation avec les attentes des clients,
- une politique active et dynamique en matière de ressources humaines,
- une situation financière solide et une politique prudentielle à la hauteur de ses ambitions.

Portée par son projet d'entreprise « 2015 L'AVENIR ensemble » en cohérence avec les objectifs de développement du Groupe, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise pour 2014 :

- L'amplification de sa démarche qualité client,
- Une synergie accrue entre l'ensemble des canaux de distribution,
- Le développement de la banque digitale,
- Une politique de distribution en cohérence avec le positionnement commercial du groupe Crédit Agricole,
- Des ambitions de production alliant la conquête de nouvelles parts de marchés et la préservation des prix et des marges dans un contexte concurrentiel élevé et en adéquation avec les analyses de risques.
- La poursuite de l'ouverture du sociétariat à tous ses clients,
- Une réduction de son empreinte carbone.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

## 11. ANNEXE

Liste des mandats et fonctions par mandataire social au 31 décembre 2013

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDAT
<b>LE PRESIDENT</b>		
Mr Jean-Jacques RAFFY	Caisse locale de Figeac SA Grand Sud-Ouest Capital SAS NMP Développement SA Inforsud Gestion CA leasing et factoring	Président du Conseil d'administration Administrateur Président Administrateur Administrateur
<b>LE PREMIER VICE PRESIDENT</b>		
Mr Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode SA Inforsud Gestion SAS Edokial	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur
<b>LES VICE PRESIDENTS</b>		
Mr Jean-Pierre ASTORG	Caisse locale de Cahors Université	Président du Conseil d'administration
Mr Claude FABRIES	Caisse locale du Pays de Cocagne SAS Chabriac	Président du Conseil d'administration Administrateur
Mr Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion SA Inforsud Diffusion SAS Graphi SA Inforsud Gestion SAS Edokial SEM Aveyron Labo SAS Agridea SEM 12 SEM Air 12 Radio Totem	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Censeur Président Censeur Censeur Censeur
<b>LES ADMINISTRATEURS</b>		
Mr Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Fermiers de Rocamadour SA Capel 4 saisons SAS Les fermiers de Rocamadour Coopérative Capel GFA des Bergalies SAS Mérido Deltaprint	Président du Conseil d'administration Vice-Président Administrateur Membre du Comité de direction Administrateur Gérant Administrateur
Mr Paul COURONNE	Caisse locale de Montauban OPH de Tarn et Garonne	Président du Conseil d'administration Administrateur
Mr Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud SCEA Château Lamartine	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant
Mr Patrick GERAUD	Caisse locale de Pont de Salars GAEC Douach CER 12	Président du Conseil d'administration Gérant Président
Mr Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont GAEC du Pioch de l'air	Président du Conseil d'administration Gérant
Mr Bernard LALANE	Caisse locale de Verdun-Mas Grenier Cie Aménagem. Coteaux de Gascogne	Président du Conseil d'administration Censeur
Mr Pierre MASSEREY	Caisse locale Tarn Tescou Quercy Vert SAS Adalia	Président du Conseil d'administration Administrateur
Mr Michel PARRIEL	Caisse locale de Lafrançaise-Molières	Président
Mr Christian PUECH	Caisse locale de Ségala Tarnais EARL Christian Puech	Président du Conseil d'administration Gérant
Mr Benoît QUINTARD	Caisse locale de Rodez SARL Quintard	Président Gérant

	GAEC de la maison forte SAS Graphi SAS Merico Deltaprint	Gérant Administrateur Administrateur
Mme Patricia ROSSONI	Caisse locale de Pays de Cocagne SAS Rossoni TP Société Civile PLYR	Vice-Présidente Présidente Associée gérante
Mr William SOLIER	Caisse locale de Saint-Afrique	Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Jeanne SOULENQ	Caisse locale de Mur de Barrez SAS Jean Soulenq et fils SA Inforsud Diffusion SAS Chabriac	Présidente du Conseil d'administration Présidente Administrateur Administrateur
Mr Francis TERRAL	Caisse locale de Lisle sur Tarn Cave des Vignerons de Rabastens Cuma de Lapeyrière EARL Terral Francis UCA Vinovalie SAS Chabriac	Président du Conseil d'administration Administrateur Président Gérant Président Administrateur
Mr Michel VERGNES	Caisse locale de la Bouriane Coop d'insémination de la Bouriane GAEC de Peyrebrune Cuma de Saint Projet SA Safalt	Président du Conseil d'administration Administrateur Gérant Administrateur Censeur

# COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013

## CADRE GENERAL

### Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accomplir un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830. Son code NAF est le 6419Z.

### Organigramme simplifié du Crédit Agricole

#### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

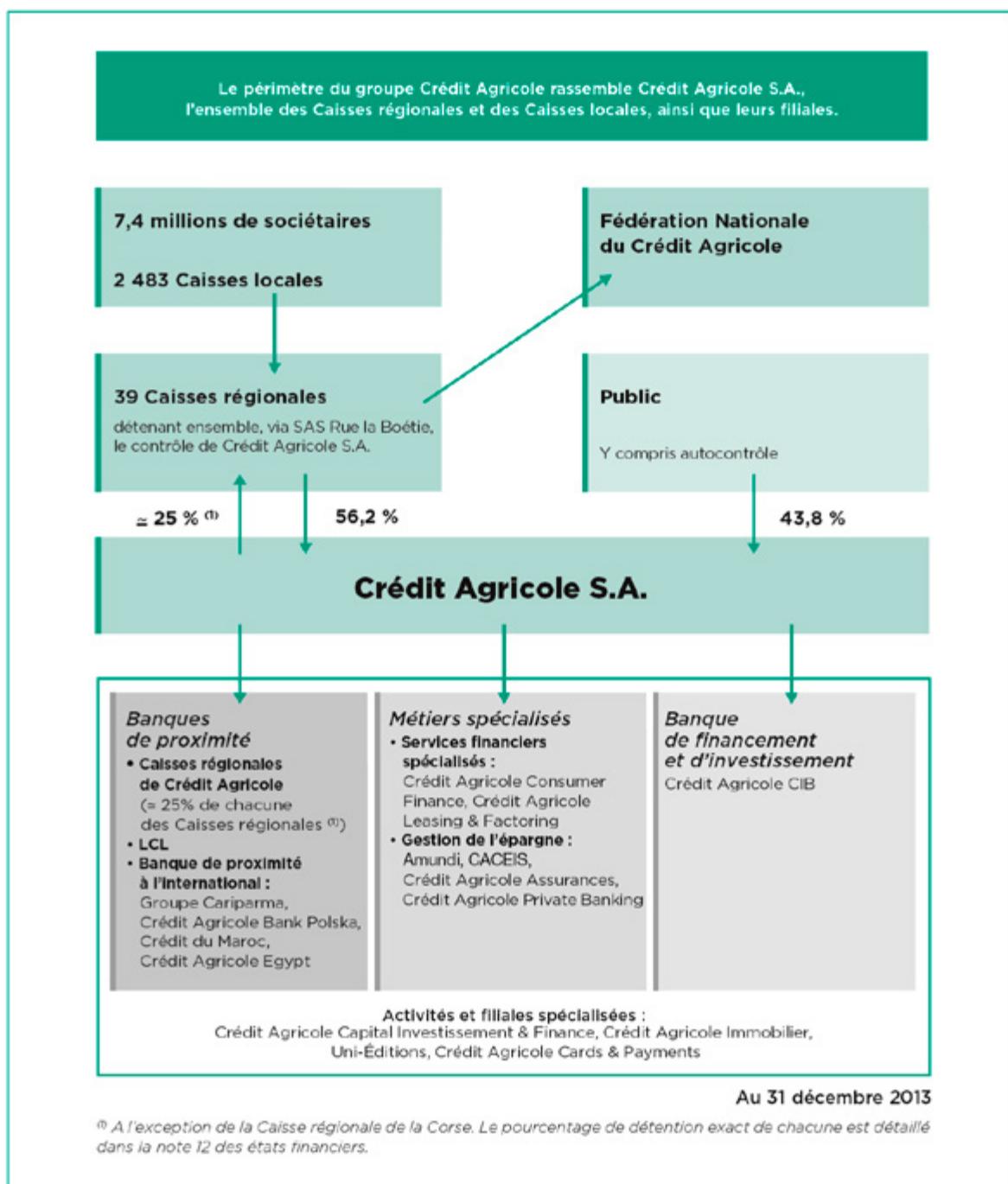
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et à la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



## Relations internes au Crédit agricole

### ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement

potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisse régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisse régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisse régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisse régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisse régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisse régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

#### ➤ Informations relatives aux parties liées

Les Caisse Locales sont au nombre de 66 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 631 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.

Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	4.1	474 937	493 552
Intérêts et charges assimilées	4.1	-230 721	-255 109
Commissions (produits)	4.2	206 397	207 679
Commissions (charges)	4.2	-28 857	-28 819
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 789	1 297
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	3 776	-27 435
Produits des autres activités	4.5	63 399	65 134
Charges des autres activités	4.5	-1 950	-2 427
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>490 770</b>	<b>453 872</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-267 655	-265 942
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-16 945	-17 175
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>206 170</b>	<b>170 755</b>
Coût du risque	4.8	-17 371	-21 378
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>188 799</b>	<b>149 377</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	251	-37
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>189 050</b>	<b>149 340</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-67 249	-60 222
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>121 801</b>	<b>89 118</b>
Intérêts minoritaires		300	310
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>121 501</b>	<b>88 808</b>

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat net</b>		<b>121 801</b>	<b>89 118</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		1 309	-3 673
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>		1 309	-3 673
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence</b>			
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence</b>		-451	1 326
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>		858	-2 347
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		3 902	24 438
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		1 789	-3 184
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>		5 691	21 254
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence</b>			
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence</b>		-1 197	-2 043
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>		4 494	19 211
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>5 352</b>	<b>16 864</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>127 153</b>	<b>105 982</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle		300	310
Dont part du Groupe		126 853	105 672

(1) L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être

établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 14 980 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 5 551 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 20 531 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater;

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Caisse, banques centrales	6.1	89 078	78 586
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	40 311	49 653
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	102 094	159 316
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	1 176 056	1 169 891
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	869 982	875 337
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	10 538 041	10 382 718
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 949	6 517
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	453 619	291 746
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	62 901	59 030
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	295 217	300 254
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	2 368	2 252
Immobilisations corporelles	6.15	91 601	100 503
Immobilisations incorporelles	6.15	182	276
Ecarts d'acquisition			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>13 725 399</b>	<b>13 476 079</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	29 424	36 152
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	28 751	32 969
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	7 109 687	6 977 812
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	4 156 430	3 962 089
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	0	143 910
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		66 203	124 917
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	4 564	361
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	227 625	232 666
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	69 338	84 576
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	0	5 029
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>11 692 022</b>	<b>11 600 481</b>
<hr/>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 033 377</b>	<b>1 875 598</b>
Capitaux propres - part du Groupe		2 028 511	1 870 952
Capital et réserves liées		868 901	826 739
Réserves consolidées		1 020 188	942 836
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		17 921	12 569
Résultat de l'exercice		121 501	88 808
Participations ne donnant pas le contrôle		4 866	4 646
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>13 725 399</b>	<b>13 476 079</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle			Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	<b>150 061</b>	<b>1 446 991</b>		<b>1 597 052</b>	<b>-4 295</b>		<b>135 815</b>	<b>1 728 572</b>	<b>4 452</b>			<b>4 452</b>	<b>1 733 024</b>
Augmentation de capital	47 958			47 958			0	47 958				0	47 958
Variation des titres auto détenus				0			0	0				0	0
Dividendes versés en 2012		124 565		124 565			-135 815	-11 250	-116			-116	-11 366
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0				0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0				0	0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	<i>47 958</i>	<i>124 565</i>	<i>0</i>	<i>172 523</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-135 815</i>	<i>36 708</i>	<i>-116</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-116</i>	<i>36 592</i>
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>					<i>16 864</i>		<i>0</i>	<i>16 864</i>				<i>0</i>	<i>16 864</i>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0				0	0
Résultat au 31/12/2012				0			88 808	88 808	310			310	89 118
Autres variations				0			0	0				0	0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	<b>198 019</b>	<b>1 571 556</b>	<b>0</b>	<b>1 769 575</b>	<b>12 569</b>	<b>0</b>	<b>88 808</b>	<b>1 870 952</b>	<b>4 646</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 646</b>	<b>1 875 598</b>
Affectation du résultat 2012				0			0					0	0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013</b>	<b>198 019</b>	<b>1 571 556</b>	<b>0</b>	<b>1 769 575</b>	<b>12 569</b>	<b>0</b>	<b>88 808</b>	<b>1 870 952</b>	<b>4 646</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 646</b>	<b>1 875 598</b>
Augmentation de capital	42 164			42 164			0	42 164				0	42 164
Variation des titres auto détenus				0			0	0				0	0
Dividendes versés en 2013		77 528		77 528			-88 808	-11 280	-80			-80	-11 360
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0	0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0				0	0
Mouvements liés aux stock options				0			0	0				0	0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	<i>42 164</i>	<i>77 528</i>	<i>0</i>	<i>119 692</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-88 808</i>	<i>30 884</i>	<i>-80</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-80</i>	<i>30 804</i>
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>					<i>5 352</i>		<i>0</i>	<i>5 352</i>				<i>0</i>	<i>5 352</i>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0				0	0
Résultat au 31/12/2013				0			121 501	121 501	300			300	121 801
Autres variations (2)		-178		-178			0	-178				0	-178
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013</b>	<b>240 183</b>	<b>1 648 906</b>	<b>0</b>	<b>1 889 089</b>	<b>17 921</b>	<b>0</b>	<b>121 501</b>	<b>2 028 511</b>	<b>4 866</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 866</b>	<b>2 033 377</b>

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation d'un montant de 176 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>189 050</b>	<b>149 340</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	16 943	17 175
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	22 800	48 952
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-251	37
Résultat net des activités de financement	203	1 144
Autres mouvements	-13 705	1 789
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>25 990</b>	<b>69 097</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	185 796	-521 792
Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 950	204 983
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-295 664	54 393
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	9 329	52 867
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-68 634	-71 895
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-165 223</b>	<b>-281 444</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>49 817</b>	<b>-63 007</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>-8 565</b>	<b>-1 788</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-7 697</b>	<b>-7 417</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-16 262</b>	<b>-9 205</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>	<b>30 805</b>	<b>36 592</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>	<b>-5 232</b>	<b>-25 572</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C )</b>	<b>25 573</b>	<b>11 020</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>59 128</b>	<b>-61 192</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>22 869</b>	<b>84 061</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	78 586	64 550
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-55 717	19 511
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>81 997</b>	<b>22 869</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	89 078	78 586
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-7 081	-55 717
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>59 128</b>	<b>-61 192</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 8 565 milliers d'euros, portant sur les opérations suivantes :

- Souscription de capital des titres NMP Développement (3 658 milliers d'euros), C2MS (1 035 milliers d'euros) et Sacam Immobilier (3 400 milliers d'euros),
- Libération de capital des titres Immobilière du Midi (180 milliers d'euros), Sacam International (192 milliers d'euros), SAS Midi-Pyrénées (19 milliers d'euros) et Irdinov (4 milliers d'euros),
- Achat de parts attribuées à Crédit Agricole Cards and Payments dans la holding C2MS (40 milliers d'euros) et achats de parts CA-Titres (37 milliers d'euros).

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- Le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à ses actionnaires, à hauteur de 11 360 milliers d'euros pour l'année 2013.
- L'augmentation nette de capital à hauteur de 42 164 milliers d'euros

(3) En 2013, Il y a eu un remboursement à échéance de dette subordonnée pour un montant de 5 232 milliers d'euros (capital + intérêts).

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

#### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non

Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 614 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -627 milliers d'euros/DVA = 13 milliers d'euros)

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n°	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

	1254/12)		
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)05	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n°1174/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des

capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

### 1.3. Principes et méthodes comptables

#### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encassements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Degradeation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
  - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

### ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Ces

dépréciations concernent les filières habitat (crédits locatifs), productions agricoles (laitière, fruits & légumes, élevage porcin, élevage bovin, élevage ovins-caprins, céréales), commerce de détail et de gros, électricité, pharmacie, hôtellerie- restauration, construction et boulangerie.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

## ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

## ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à

leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas

échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des dérivés

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une

agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓**Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### **✓ Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### **✓ Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### **✓ Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

### ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

## ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de

bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la

Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

#### ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

## ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

#### 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

##### ➤ Pérимètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

##### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

#### ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

#### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### ➤ Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part

- d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

## 2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

### 2.1 Événements significatifs de la période

Les caisses locales affiliées à la Caisse Régionale ont émis en 2013 des parts sociales à hauteur de 42,2 M€ dans le cadre du renforcement du sociétariat.

L'arrivée à échéance de titres subordonnés remboursables a réduit l'endettement de la Caisse Régionale de 5 M€

La Caisse Régionale est entrée à hauteur de 3,7 M€ au capital de SACAM IMMOBILIER, qui regroupe les entités du pôle immobilier du Crédit Agricole (Crédit Agricole Immobilier et Sacam Square Habitat).

La Caisse Régionale a migré l'ensemble de son système d'information sur la plateforme informatique Nice commune à l'ensemble des Caisses en octobre 2013.

En application de la recommandation ANC 2013-02 relative aux engagements de retraites et avantages similaires en normes françaises, la Caisse Régionale a comptabilisé le coût des services passés non amortis au 1er janvier 2013 directement en « report à nouveau », à hauteur de 0,3 M€

Les titres de participation Sacam International ont subi une dépréciation durable supplémentaire à hauteur de 1,1 millions d'euros. Leur valeur au bilan au 31 décembre 2013 est de 17,6 millions d'euros.

### 2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPCVM fermés) détenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale.  
Il n'y a pas eu d'opérations de titrisation.

## 2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

(en milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boëtie	567 567	3,35	567 567	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	8 496	11,81	8 858	11,81
SAS Sacam Avenir	2 109	1,86	2 109	1,86
SAS Sacam développement	24 455	3,37	25 643	3,37
SAS Sacam International	17 613	3,35	18 720	3,35
SAS Sacam Fireca	737	3,11	722	3,11
SAS Sacam participations	2 340	2,71	2 339	2,71
SA Sopra Group	8 636	0,99	5 741	0,99
SAS NMP Développement	6 915	100,00	3 258	100,00
Axway Software	2 564	0,58	1 598	0,58
Sacam Immobilier	3 696	2,59		
Autres titres de participation	12 714		24 949	
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)</b>	<b>657 842</b>		<b>661 504</b>	

(1) Dont 28 988 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Les participations sont comptabilisées à leur juste valeur.

## 2.4 Ecarts d'acquisition

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31/12/2013.

## 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

### 3.1. Risque de crédit (cf. Rapport de gestion 7.1)

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### ***Exposition maximale au risque de crédit***

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	40 311	49 653
Instruments dérivés de couverture	102 094	159 316
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	467 542	467 793
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 633	4 544
Prêts et créances sur la clientèle	10 538 041	10 382 718
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	453 619	291 746
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>11 615 240</b>	<b>11 355 770</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 107 531	938 920
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	152 849	186 462
Provisions - Engagements par signature	-2 388	-2 585
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 257 992</b>	<b>1 122 797</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>12 873 232</b>	<b>12 478 567</b>

**Concentrations par agent économique de l'activité de crédit**

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	13 633				13 633
Institutions non établissements de crédit	1 498 337	1 619	1 417		1 496 920
Grandes entreprises	1 592 209	67 255	58 101	14 958	1 519 150
Clientèle de détail	7 845 495	218 716	169 928	153 596	7 521 971
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>10 949 674</b>	<b>287 590</b>	<b>229 446</b>	<b>168 554</b>	<b>10 551 674</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 42 603 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	4 544				4 544
Institutions non établissements de crédit	1 427 946	257	240		1 427 706
Grandes entreprises	1 827 305	78 321	65 054	20 178	1 742 073
Clientèle de détail	7 510 037	219 540	172 951	124 147	7 212 939
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>10 769 832</b>	<b>298 118</b>	<b>238 245</b>	<b>144 325</b>	<b>10 387 262</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 45 059 milliers d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	74 716	39 947
Grandes entreprises	377 215	289 059
Clientèle de détail	655 600	609 914
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 107 531</b>	<b>938 920</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		81 208
Institutions non établissements de crédit	1 183	507
Grandes entreprises	121 532	81 191
Clientèle de détail	27 966	21 756
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>150 681</b>	<b>184 662</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	24 094	22 144
Grandes entreprises	1 314 498	1 214 226
Clientèle de détail	2 817 838	2 725 719
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 156 430</b>	<b>3 962 089</b>

***Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit***

L'activité de la Caisse Régionale en dehors de la France métropolitaine n'est pas significative.

**Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**

**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

	31/12/2013					31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres					586 223	-28 988	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 570	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0	1 570	
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	-392	
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	263 862	2 492	29	0	266 383	58 144	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit	2				2		
Institutions non établissements de crédit	31 587				31 587	202	
Grandes entreprises	86 797	72			86 869	9 154	
Clientèle de détail	145 476	2 420	29		147 925	48 788	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>263 862</b>	<b>2 492</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>266 383</b>	<b>645 937</b>	
						<b>-431 626</b>	

	31/12/2012					31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres					587 412	-27 780	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 940	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0	1 940	
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	174 352	0	0	0	174 352	59 873	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	6 655				6 655	17	
Grandes entreprises	62 679				62 679	13 267	
Clientèle de détail	105 018				105 018	46 589	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>174 352</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174 352</b>	<b>649 225</b>	
						<b>-416 380</b>	

### 3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion 7.2)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	6 260	27 697	68 137	102 094	159 316
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				6 260	27 684	67 664	101 608	158 974
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					13	473	486	342
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 260</b>	<b>27 697</b>	<b>68 137</b>	<b>102 094</b>	<b>159 316</b>
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 260</b>	<b>27 697</b>	<b>68 137</b>	<b>102 094</b>	<b>159 316</b>

**Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :**

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1 600	12 990	14 161	28 751	32 969
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 600	12 482	11 842	25 924	28 347
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					508	2 319	2 827	4 622
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 600	12 990	14 161	28 751	32 969
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	1 600	12 990	14 161	28 751	32 969

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :**

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	122	1 807	18 281	20 210	30 005
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				122	1 807	18 146	20 075	29 778
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						135	135	227
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	3 717	4 564	0	8 281	5 119
. Opérations fermes de change				3 717	4 564		8 281	5 119
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	3 839	6 371	18 281	28 491	35 124
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	3 839	6 371	18 281	28 491	35 124

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	122	2 126	18 281	20 529	31 033
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts								
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	8 281	0	8 281	5 119
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	614	0	0	614	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>736</b>	<b>10 407</b>	<b>18 281</b>	<b>29 424</b>	<b>36 152</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>736</b>	<b>10 407</b>	<b>18 281</b>	<b>29 424</b>	<b>36 152</b>

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	<b>4 222 336</b>	<b>4 127 919</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 905 999	3 751 191
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	316 337	376 728
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	<b>3 664 420</b>	<b>3 129 586</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change	3 664 420	3 129 586
<u>Autres instruments :</u>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>7 886 756</b>	<b>7 257 505</b>
. Opérations de change à terme	242 272	93 403
<b>Total Notionnels</b>	<b>8 129 028</b>	<b>7 350 908</b>

## Risque de change

(cf. Rapport de gestion 7.4)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposée au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

### 3.3. Risque de liquidité et de financement (cf. Rapport de gestion 7.5)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	126 006	83 037	187 099	473 840		869 982
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	780 950	1 014 185	3 618 452	5 439 395	83 059	10 936 041
<b>Total</b>	<b>906 956</b>	<b>1 097 222</b>	<b>3 805 551</b>	<b>5 913 235</b>	<b>83 059</b>	<b>11 806 023</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-398 000</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>11 408 023</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	80 373	37 925	224 347	532 692		875 337
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	843 319	1 008 567	3 488 234	5 425 168		10 765 288
<b>Total</b>	<b>923 692</b>	<b>1 046 492</b>	<b>3 712 581</b>	<b>5 957 860</b>	<b>0</b>	<b>11 640 625</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-382 570</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>11 258 055</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 791 452	2 039 565	1 604 591	1 674 079		7 109 687
Dettes envers la clientèle	3 111 474	252 145	337 637	455 174		4 156 430
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>4 902 926</b>	<b>2 291 710</b>	<b>1 942 228</b>	<b>2 129 253</b>	<b>0</b>	<b>11 266 117</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 788 673	1 612 276	1 766 068	1 810 795		6 977 812
Dettes envers la clientèle	2 796 056	63 955	716 788	385 290		3 962 089
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>4 584 729</b>	<b>1 676 231</b>	<b>2 482 856</b>	<b>2 196 085</b>	<b>0</b>	<b>10 939 901</b>

## **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

Il n'y a pas de dettes représentées par un titre ni de dettes subordonnées au 31/12/2013.

Les dettes subordonnées représentaient 5 549 milliers d'euros au 31/12/2012 et sont arrivées à échéance courant 2013.

Les bons de caisse (688 milliers d'euros au 31/12/2012) et les titres de créances négociables émis (143 222 milliers d'euros au 31/12/2012) ont été remboursés courant 2013.

### **3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

(cf. Rapport de gestion 7.3 et 7.4)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

## Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	101 608	26 307	3 322 163	158 974	28 881	3 095 694
Taux d'intérêt	101 608	26 307	3 322 163	158 974	28 881	3 095 694
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	486	2 444	285 563	342	4 088	343 401
Taux d'intérêt	486	2 444	285 563	342	4 088	343 401
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>102 094</b>	<b>28 751</b>	<b>3 607 726</b>	<b>159 316</b>	<b>32 969</b>	<b>3 439 095</b>

### 3.5. Risques opérationnels (cf. Rapport de gestion 7.6)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

#### Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	1 521 076	1 327 789
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance ( <i>si concerné</i> )	N/A	N/A
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>1 521 076</b>	<b>1 327 789</b>

En application de la réglementation, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2013 comme en 2012, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a répondu aux exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	117	410
Sur opérations internes au Crédit Agricole	42 843	43 553
Sur opérations avec la clientèle	381 095	395 804
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 509	4 051
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 913	6 810
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	39 460	42 924
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>474 937</b>	<b>493 552</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	72	166
Sur opérations internes au Crédit Agricole	160 082	185 763
Sur opérations avec la clientèle	51 056	43 636
Sur dettes représentées par un titre	587	446
Sur dettes subordonnées	203	1 144
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	18 371	23 418
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	350	536
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>230 721</b>	<b>255 109</b>

(1) dont 8 081 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 8 579 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 8 390 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 9 157 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### 4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	150	293	-143	372	287	85
Sur opérations internes au Crédit Agricole	37 621	17 639	19 982	36 469	18 346	18 123
Sur opérations avec la clientèle	51 497	1 133	50 364	47 892	853	47 039
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	121		121	112		112
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	74		74	1 212		1 212
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	113 432	9 743	103 689	117 901	9 306	108 595
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 502	49	3 453	3 721	27	3 694
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>206 397</b>	<b>28 857</b>	<b>177 540</b>	<b>207 679</b>	<b>28 819</b>	<b>178 860</b>

#### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-426	-1 229
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	2 681	1 313
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 534	1 213
Résultat de la comptabilité de couverture		
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>3 789</b>	<b>1 297</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	673	2 462
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	4 311	-3 407
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 208	-26 490
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 776</b>	<b>-27 435</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-158	-156
Autres produits (charges) nets	61 607	62 863
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>61 449</b>	<b>62 707</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de personnel	152 398	145 815
Impôts et taxes	11 990	13 362
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	103 267	106 765
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>267 655</b>	<b>265 942</b>

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) du collège des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées se rapportant à l'exercice 2013 sont de 290 milliers d'euros, répartis entre Ernst & Young Audit à hauteur de 62% et Audit Albouy Associés à hauteur de 38%.

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>16 945</b>	<b>17 175</b>
- immobilisations corporelles	16 739	16 910
- immobilisations incorporelles	206	265
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>16 945</b>	<b>17 175</b>

#### 4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-114 272</b>	<b>-133 616</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		-462
Prêts et créances	-111 933	-131 883
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-353	-141
Engagements par signature	-194	-194
Risques et charges	-1 792	-936
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>95 999</b>	<b>111 888</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	432	
Prêts et créances	74 986	104 377
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	960	422
Autres actifs	211	148
Engagements par signature	391	154
Risques et charges	19 019	6 787
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-18 273</b>	<b>-21 728</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-555	-233
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 538	618
Décotes sur crédits restructurés	-81	-35
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>-17 371</b>	<b>-21 378</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>251</b>	<b>-37</b>
Plus-values de cession	351	22
Moins-values de cession	-100	-59
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>251</b>	<b>-37</b>

## 4.10. Impôts

### Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	70 407	65 594
Charge d'impôt différé	-3 158	-5 372
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>67 249</b>	<b>60 222</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

#### Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	189 050	38,00%	71 839
Effet des différences permanentes		0,25%	464
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,06%	116
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			421
Effet de l'imposition à taux réduit			-5 591
Effet des autres éléments		-2,96%	
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>35,57%</b>	<b>67 249</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

#### Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	149 340	36,10%	53 912
Effet des différences permanentes		5,86%	8 744
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,22%	332
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-2 766
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments		-1,85%	
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>40,33%</b>	<b>60 222</b>

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

#### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>		
<i>Transferts en résultat</i>		
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3 902	24 438
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	8 213	-2 948
<i>Transfert en résultat (1)</i>	-4 311	27 386
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 789	-3 184
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>	1 789	-3 184
<i>Transferts en résultat</i>		
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
<i>Ecart de réévaluation de la période</i>		
<i>Transferts en résultat</i>		
<i>Autres reclassifications</i>		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-1 197	-2 043
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>4 494</b>	<b>19 211</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 309	-3 673
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	-451	1 326
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat</b>	<b>858</b>	<b>-2 347</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>5 352</b>	<b>16 864</b>
Dont part Groupe	5 352	16 864
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

(1) dont 5 552 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie au 31 décembre 2012.

## Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	24 899	-6 054	18 845	18 845	3 902	-581	3 321	3 321	28 801	-6 635	22 166	22 166
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-7 540	2 596	-4 944	-4 944	1 789	-616	1 173	1 173	-5 751	1 980	-3 771	-3 771
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0				0		0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	17 359	-3 458	13 901	13 901	5 691	-1 197	4 494	4 494	23 050	-4 655	18 395	18 395
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	17 359	-3 458	13 901	13 901	5 691	-1 197	4 494	4 494	23 050	-4 655	18 395	18 395
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 078	746	-1 332	-1 332	1 309	-451	858	858	-769	295	-474	-474
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0				0		0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 078	746	-1 332	-1 332	1 309	-451	858	858	-769	295	-474	-474
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 078	746	-1 332	-1 332	1 309	-451	858	858	-769	295	-474	-474
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 281	-2 712	12 569	12 569	7 000	-1 648	5 352	5 352	22 281	-4 360	17 921	17 921

## 5. Informations sectorielles

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de proximité en France.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	43 825		41 993	
Banques centrales	45 253		36 593	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>89 078</b>	0	<b>78 586</b>	0

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28 491	35 124
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	11 820	14 529
<b>Valeur au bilan</b>	<b>40 311</b>	<b>49 653</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	28 491	35 124
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 491</b>	<b>35 124</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	11 820	14 529
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 820	14 529
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 820</b>	<b>14 529</b>

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	29 424	36 152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>29 424</b>	<b>36 152</b>

### **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	29 424	36 152
<b>Valeur au bilan</b>	<b>29 424</b>	<b>36 152</b>

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

#### 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	50 321	337	-565	49 476	1 142	-242
Obligations et autres titres à revenu fixe	417 221	10 111	-917	418 317	9 442	-227
Actions et autres titres à revenu variable	50 672	8 896	-101	54 060	6 593	-305
Titres de participation non consolidés (2)	657 842	12 580	-1 539	648 038	9 837	-1 339
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 176 056</b>	<b>31 924</b>	<b>-3 122</b>	<b>1 169 891</b>	<b>27 014</b>	<b>-2 113</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 176 056</b>	<b>31 924</b>	<b>-3 122</b>	<b>1 169 891</b>	<b>27 014</b>	<b>-2 113</b>
<b>Impôts</b>		<b>-7 180</b>	<b>545</b>		<b>-6 319</b>	<b>266</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>		<b>24 744</b>	<b>-2 577</b>		<b>20 695</b>	<b>-1 847</b>

(1) dont - 30 116 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 567 567 milliers d'euros au 31 décembre 2013, tout comme au 31 décembre 2012

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts <i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i> <i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	13 269 10 724	4 178 566
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	364	366
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>13 633</b>	<b>4 544</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>13 633</b>	<b>4 544</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	9 840	7 579
Comptes et avances à terme	838 709	855 418
Prêts subordonnés	7 603	7 602
Titres non cotés sur un marché actif	197	194
<b>Valeur brute</b>	<b>856 349</b>	<b>870 793</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>856 349</b>	<b>870 793</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>869 982</b>	<b>875 337</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	37 423	31 242
Autres concours à la clientèle	10 761 856	10 607 232
Valeurs reçues en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 794	13 832
Titres non cotés sur un marché actif	3 535	3 534
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	69 436	69 825
Comptes ordinaires débiteurs	49 997	39 623
<b>Valeur brute</b>	<b>10 936 041</b>	<b>10 765 288</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>398 000</b>	<b>382 570</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>10 538 041</b>	<b>10 382 718</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 538 041</b>	<b>10 382 718</b>

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2013, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 4 080 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 965 millions d'euros en 2012.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté :

- 2 840 millions de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France (dispositif TRICP), contre 3 013 millions en 2012 ;
- 250 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 256 millions d'euros en 2012 ;
- 281 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 224 millions d'euros en 2012 ;
- 421 millions d'euros de créances à Crédit Agricole Covered Bonds dans le cadre du refinancement du Groupe au moyen d'émission de Covered Bonds, contre 449 millions d'euros en 2012 ;
- 34 millions d'euros de nouvelles créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A dans le cadre du refinancement auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) contre 23 millions d'euros en 2012 ;
- 254 millions d'euros de créances à l'habitat dans le cadre de l'opération de titrisation du FCT Evergreen HL1.

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b> <i>dont dépréciations collectives</i>	382 570 144 325		116 996 37 961	-101 566 -13 732			398 000 168 554
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	4 470			-960			3 510
<b>Actifs disponibles à la vente (1)</b>	29 340		1 208	-432			30 116
<b>Autres actifs financiers</b>	850		353	-211			992
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>417 230</b>	<b>0</b>	<b>118 557</b>	<b>-103 169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>432 618</b>

(1) Les titres Sacam International ont été dépréciés pour 1 107 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b> <i>dont dépréciations collectives</i>	378 415 127 341		137 416 43 139	-133 261 -26 155			382 570 144 325
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	4 892			-422			4 470
<b>Actifs disponibles à la vente (1)</b>	2 388		26 952	-351			29 340
<b>Autres actifs financiers</b>	1 060		141				850
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>386 755</b>	<b>0</b>	<b>164 509</b>	<b>-134 034</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>417 230</b>

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 14 980 milliers d'euros.

Les titres Sacam International ont été dépréciés pour 11 474 milliers d'euros.

## 6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur certains pays européens est présentée ci-après :

### **Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie l'Espagne, Chypre et la Hongrie**

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposée au risque souverain sur ces pays.

### **Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.**

L'exposition de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les

expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

### **Activité bancaire – Risque de crédit**

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposée sur cette activité.

### **Activité bancaire – Instruments de dettes**

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Irlande</b>	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Italie</b>	314	0	314	567
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	314		314	567
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Espagne</b>	4 921	0	4 921	4 605
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	4 921		4 921	4 605
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Portugal</b>	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Hongrie</b>	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes</b>	5 235	0	5 235	5 172

## 6.8. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### **Dettes envers les établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts <i>dont comptes ordinaires créditeurs</i> <i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	624 258	785 421
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>624</b>	<b>785</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	27 386	63 440
Comptes et avances à terme	7 081 677	6 913 587
<b>Total</b>	<b>7 109 063</b>	<b>6 977 027</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 109 687</b>	<b>6 977 812</b>

### **Dettes envers la clientèle**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	2 924 950	2 707 096
Comptes d'épargne à régime spécial	35 865	35 132
Autres dettes envers la clientèle	1 195 615	1 219 861
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 156 430</b>	<b>3 962 089</b>

## 6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	254 487	85 869
Obligations et autres titres à revenu fixe	202 642	210 347
<b>Total</b>	<b>457 129</b>	<b>296 216</b>
Dépréciations	-3 510	-4 470
<b>Valeur au bilan</b>	<b>453 619</b>	<b>291 746</b>

## 6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes représentées par un titre et dettes subordonnées au 31/12/2013.

## 6.11. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)	
Dérivés	130 585		130 585	37 340		93 245
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>130 585</b>	<b>0</b>	<b>130 585</b>	<b>37 340</b>	<b>0</b>	<b>93 245</b>

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)		(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	194 440		194 440	69 121		125 319
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>194 440</b>	<b>0</b>	<b>194 440</b>	<b>69 121</b>	<b>0</b>	<b>125 319</b>

## Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	58 175		58 175	37 340		20 835
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	58 175	0	58 175	37 340	0	20 835

31/12/2012	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	69 121		69 121	69 121		0
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	69 121	0	69 121	69 121	0	0

## 6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants		
Impôts différés	62 901	59 030
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>62 901</b>	<b>59 030</b>
Impôts courants	4 564	361
Impôts différés		
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>4 564</b>	<b>361</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	87 487	28 239	84 186	28 844
Charges à payer non déductibles	1 663		1 567	
Provisions pour risques et charges non déductibles	75 597	28 239	72 634	28 844
Autres différences temporaires	10 227		9 985	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	2 516	3 282	2 599	2 030
Actifs disponibles à la vente	241	3 282	3	2 030
Couvertures de Flux de Trésorerie	1 980		2 596	
Gains et pertes / Ecarts actuariels	295			
<b>Impôts différés / Résultat</b>	4 419		23 814	20 695
<b>Total Impôts différés</b>	<b>94 422</b>	<b>31 521</b>	<b>110 599</b>	<b>51 569</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs</b>	<b>140 881</b>	<b>152 536</b>
Comptes de stocks et emplois divers	9	2
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	140 809	152 337
Comptes de règlements	63	197
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>154 336</b>	<b>147 718</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	85 854	80 307
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		1
Produits à recevoir	60 933	63 002
Charges constatées d'avance	3 327	2 014
Autres comptes de régularisation	4 222	2 394
<b>Valeur au bilan</b>	<b>295 217</b>	<b>300 254</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>89 660</b>	<b>82 522</b>
Comptes de règlements	508	371
Créditeurs divers	85 480	79 929
Versement restant à effectuer sur titres	3 672	2 222
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>137 965</b>	<b>150 144</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	5 402	8 519
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits constatés d'avance	61 889	65 552
Charges à payer	67 821	75 839
Autres comptes de régularisation	2 853	234
<b>Valeur au bilan</b>	<b>227 625</b>	<b>232 666</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

## 6.14. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	3 751		715	-658			3 808
Amortissements et dépréciations	-1 499		-171	230			-1 440
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 252</b>	<b>0</b>	<b>544</b>	<b>-428</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 368</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	3 619		145	-13			3 751
Amortissements et dépréciations	-1 356		-150	7			-1 499
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 263</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 252</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 368 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 2 252 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan Immeubles de placement	3 808		3 808	
<b>Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>3 808</b>	<b>0</b>	<b>3 808</b>	<b>0</b>

## 6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	275 416		8 022	-1 310			282 128
Amortissements et dépréciations (1)	-174 913		-16 737	1 123			-190 527
<b>Valeur au bilan</b>	<b>100 503</b>	<b>0</b>	<b>-8 715</b>	<b>-187</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 601</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	10 515		113				10 628
Amortissements et dépréciations	-10 239		-207				-10 446
<b>Valeur au bilan</b>	<b>276</b>	<b>0</b>	<b>-94</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>182</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	269 717		7 986	-2 287			275 416
Amortissements et dépréciations (1)	-159 559		-16 910	1 556			-174 913
<b>Valeur au bilan</b>	<b>110 158</b>	<b>0</b>	<b>-8 924</b>	<b>-731</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 503</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	10 390		125				10 515
Amortissements et dépréciations	-9 974		-265				-10 239
<b>Valeur au bilan</b>	<b>416</b>	<b>0</b>	<b>-140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>276</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.16. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	7 791		3 046		-486			10 351
Risques d'exécution des engagements par signature	2 585		194		-391			2 388
Risques opérationnels	53 275		1 006	-1 006	-15 466			37 809
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	3 422		163		-98		270	3 757
Litiges divers	2 173		1 919		-667			3 425
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	15 330		5 268	-5 526	-3 464			11 608
<b>Total</b>	<b>84 576</b>	<b>0</b>	<b>11 596</b>	<b>-6 532</b>	<b>-20 572</b>	<b>0</b>	<b>270</b>	<b>69 338</b>

(1) Dont 1 776 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 570 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 270 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	9 910				-2 119			7 791
Risques d'exécution des engagements par signature	2 545		194		-154			2 585
Risques opérationnels	55 237		1 612	-1 061	-2 513			53 275
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 448		111		-137			3 422
Litiges divers	1 889		1 516		-1 232			2 173
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	16 530		5 459	-2 603	-4 056			15 330
<b>Total</b>	<b>89 559</b>	<b>0</b>	<b>8 892</b>	<b>-3 664</b>	<b>-10 211</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 576</b>

(1) Dont 1 812 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

### Provision épargne-logement :

**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	2 166	2 053
<b>Total comptes épargne-logement</b>	484	503
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 650</b>	<b>2 556</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

### **Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	38	75
<b>Comptes épargne-logement :</b>	187	274
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>225</b>	<b>349</b>

### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	10 351	7 305
<b>Total comptes épargne-logement</b>	0	486
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>10 351</b>	<b>7 791</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	7 305	3 046			10 351
<b>Comptes épargne-logement :</b>	486		-486		0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 791</b>	<b>3 046</b>	<b>-486</b>	<b>0</b>	<b>10 351</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.17. Capitaux propres

### ➤Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>2 080 716</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 080 716</b>
Dont part du Public				2 080 716
Dont part Crédit Agricole S.A.				
<b>Parts sociales</b>	<b>111 204 666</b>	<b>35 172 502</b>	<b>7 063 993</b>	<b>139 313 175</b>
Dont 66 Caisses Locales	111 204 644	35 172 501	7 063 992	139 313 153
Dont 20 administrateurs de la CR	20	1	1	20
Dont Crédit Agricole S.A.	2			2
<b>Total</b>	<b>113 285 382</b>	<b>35 172 502</b>	<b>7 063 993</b>	<b>141 393 891</b>

La valeur nominale des titres est de 15€ pour les CCA et de 1,5€ pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est de 240 183 milliers d'euros.

## ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## ➤Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010		3,60	0,05
2011		3,71	0,05
2012		3,61	0,05
Prévu 2013		3,61	0,04

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 360 milliers d'euros en 2013.

## ➤Affectations du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées du 27 mars 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

### 6ème Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2013, se soldant par un bénéfice de 100 317 130,75 euros diminué de 270 473,00 euros pour l'apurement

du report à nouveau débiteur lié au changement de méthode comptable :

- 2 303 339,33 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2,460 %, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/14

- 7 511 384,76 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2013, soit un dividende de 3,61 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/14

Reste à affecter : 90 231 933,66 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 67 673 950,25 euros

- affectation du solde à la réserve facultative soit 22 557 983,41 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

### **INTERETS AUX PARTS SOCIALES**

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2008	6.242.112	4,5000 %	4 213 425,60 €
2009	6.242.112	3,8950 %	3 646 953,94 €
2010	6.242.112	3,3800 %	3 164 750,78 €
2011	6.242.112	3,5800 %	3 352 014,14 €
2012	6.242.112	2,7800 %	2 602 960,70 €

### **DIVIDENDES SUR CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES (CCA)**

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2008	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €
2009	2.080.716	3,46 €	7 199 277,36 €
2010	2.080.716	3,60 €	7 490 577,60 €
2011	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €

## 6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	89 078					89 078
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 644	4 788	11 598	18 281		40 311
Instruments dérivés de couverture	5 533	727	27 697	68 137		102 094
Actifs financiers disponibles à la vente	382	8 488	98 600	7 015	1 061 571	1 176 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	126 006	83 037	187 099	473 840		869 982
Prêts et créances sur la clientèle	667 172	994 415	3 501 695	5 291 700	83 059	10 538 041
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					3 949	3 949
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	21 831	34 106	324 187	73 495		453 619
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>915 646</b>	<b>1 125 561</b>	<b>4 150 876</b>	<b>5 932 468</b>	<b>1 148 579</b>	<b>13 273 130</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	630	106	10 407	18 281		29 424
Instruments dérivés de couverture	648	952	12 990	14 161		28 751
Dettes envers les établissements de crédit	1 791 452	2 039 565	1 604 591	1 674 079		7 109 687
Dettes envers la clientèle	3 111 474	252 145	337 637	453 606	1 568	4 156 430
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					66 203	66 203
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>4 904 204</b>	<b>2 292 768</b>	<b>1 965 625</b>	<b>2 160 127</b>	<b>67 771</b>	<b>11 390 495</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	78 586					78 586
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32	4 391	18 486	26 744		49 653
Instruments dérivés de couverture	221	1 261	54 356	103 478		159 316
Actifs financiers disponibles à la vente	4 344	10 762	95 711	3 702	1 055 372	1 169 891
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 373	37 925	224 347	532 692		875 337
Prêts et créances sur la clientèle	736 568	984 637	3 376 663	5 271 018	13 832	10 382 718
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					6 517	6 517
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	8 595	22 262	204 283	56 606		291 746
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>908 719</b>	<b>1 061 238</b>	<b>3 973 846</b>	<b>5 994 240</b>	<b>1 075 721</b>	<b>13 013 764</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32	1 821	6 974	27 325		36 152
Instruments dérivés de couverture	38	3 386	15 171	14 374		32 969
Dettes envers les établissements de crédit	1 788 673	1 612 276	1 766 068	1 810 434	361	6 977 812
Dettes envers la clientèle	2 796 056	63 955	716 788	383 719	1 571	3 962 089
Dettes représentées par un titre		48 804	95 106			143 910
Dettes subordonnées			5 029			5 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					124 917	124 917
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>4 633 603</b>	<b>1 781 573</b>	<b>2 505 001</b>	<b>2 235 852</b>	<b>126 849</b>	<b>11 282 878</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1)	82 054	75 802
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 685	7 271
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 642	1 025
Autres charges sociales	31 010	32 945
Intéressement et participation	15 929	15 669
Impôts et taxes sur rémunération	14 078	13 103
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>152 398</b>	<b>145 815</b>

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 1 004 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 587 milliers d'euros au 31 décembre 2012

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 2 437 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	2 361	2 328
Etranger		
<b>Total</b>	<b>2 361</b>	<b>2 328</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation dette actuarielle</b>				
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>28 895</b>		<b>28 895</b>	<b>24 763</b>
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 819		1 819	1 519
Coût financier	819		819	1 208
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-26		-26	346
Prestations versées (obligatoire)	-662		-662	-2 226
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	-1 783		-1 783	3 285
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	454		454	0
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>29 516</b>	<b>0</b>	<b>29 516</b>	<b>28 895</b>

	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>				
Coût des services	1 819		1 819	1 519
Charge / produit d'intérêt net		0		330
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>1 819</b>	<b>0</b>	<b>1 819</b>	<b>1 849</b>

	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables</b>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écart actuaire cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	2 078		2 078	-1 595
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	20		20	0
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-1 783		-1 783	3 673
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	454		454	0
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>769</b>	<b>0</b>	<b>769</b>	<b>2 078</b>

\*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation de juste valeur des actifs</b>				
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>28 690</b>			<b>28 858</b>
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	819			910
Gains / (pertes) actuariels	-21			-388
Cotisations payées par l'employeur	1 447			1 189
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-26			347
Taxes, charges administratives et primes	-662			-2 226
Prestations payées par le fonds				
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>30 247</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 690</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation de juste valeur des droits à remboursement</b>				
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1</b>				
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains / (pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Position nette</b>				
<b>Dette actuarielle fin de période</b>				
Impact de la limitation d'actifs	29 516		29 516	28 895
Juste valeur des actifs fin de période	-30 247		-30 247	-28 690
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>-731</b>	<b>0</b>	<b>-731</b>	<b>205</b>

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation (1)	3,05%	2,85%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,70%	3,60%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)		2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	7,9%	2 389					7,9%	2 389	
Obligations	86,1%	26 043					86,1%	26 043	
Immobiliers	nc						nc	0	
Autres actifs	6,00%	1 815					6,00%	1 815	

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent qu'une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,18 %.

## 7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 3 757 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2013.

## 7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2013 aux organes de direction de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 260 milliers d'euros.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 224 909</b>	<b>938 920</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	117 378	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 107 531	938 920
Ouverture de crédits confirmés	626 220	714 370
- Ouverture de crédits documentaires	3 311	4 226
- Autres ouvertures de crédits confirmés	622 909	710 144
Autres engagements en faveur de la clientèle	481 311	224 550
<b>Engagements de garantie</b>	<b>625 667</b>	<b>659 280</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	475 528	474 618
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	910	
Autres garanties	474 618	474 618
. Engagements d'ordre de la clientèle	150 139	184 662
Cautions immobilières	2 064	2 179
Autres garanties d'ordre de la clientèle	148 075	182 483
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 030 152</b>	<b>1 000 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 030 152	1 000 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 459 524</b>	<b>2 510 291</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	167 450	157 797
. Engagements reçus de la clientèle	2 292 074	2 352 494
Garanties reçues des administrations publiques et	143 852	197 136
Autres garanties reçues	2 148 222	2 155 358

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 4 046 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 942 milliers d'euros en 2012. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances. Le détail figure infra au paragraphe 6.5

### Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspondent à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

## 9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10. Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

## 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Prêts et Créances</b>	<b>12 077 921</b>	<b>0</b>	<b>1 040 159</b>	<b>11 037 762</b>
Créances sur les établissements de crédit (1)	1 040 159	0	1 040 159	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	24 744		24 744	
Comptes et prêts à terme	1 007 251		1 007 251	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	7 962		7 962	
Titres non cotés sur un marché actif	202		202	
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 037 762	0	0	11 037 762
Créances commerciales	37 423			37 423
Autres concours à la clientèle	10 864 073			10 864 073
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	13 794			13 794
Titres non cotés sur un marché actif	3 525			3 525
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	69 265			69 265
Comptes ordinaires débiteurs	49 682			49 682
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>452 879</b>	<b>449 883</b>	<b>2 996</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	252 231	252 231		
Obligations et autres titres à revenu fixe	200 648	197 652	2 996	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 530 800</b>	<b>449 883</b>	<b>1 043 155</b>	<b>11 037 762</b>

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

### **Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur**

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 174 845</b>	<b>0</b>	<b>7 174 845</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	27 640		27 640	
Comptes et emprunts à terme	<b>7 147 205</b>		<b>7 147 205</b>	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 131 753</b>	<b>0</b>	<b>4 095 888</b>	<b>35 865</b>
Comptes ordinaires créditeurs	2 924 833		2 924 833	
Comptes d'épargne à régime spécial	35 865			35 865
Autres dettes envers la clientèle	<b>1 171 055</b>		<b>1 171 055</b>	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
<b>Dettes représentées par un titre</b>				
<b>Dettes subordonnées</b>				
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 306 598</b>	<b>0</b>	<b>11 270 733</b>	<b>35 865</b>

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir

de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre),

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de *la* Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 614 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -627 milliers d'euros/DVA = 13 milliers d'euros)

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

### **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>28 491</b>	<b>0</b>	<b>28 491</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	28 491		28 491	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>11 820</b>	<b>0</b>	<b>11 820</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	11 820	0	11 820	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 820		11 820	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>608 489</b>	<b>328 454</b>	<b>280 035</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	50 321		50 321	
Obligations et autres titres à revenu fixe	417 221	309 018	108 203	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	140 947	19 436	121 511	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>102 094</b>		<b>102 094</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>750 894</b>	<b>328 454</b>	<b>422 440</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 567 567 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût  
(cf. note 1.2)

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>35 124</b>	<b>0</b>	<b>35 124</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	35 124		35 124	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>14 529</b>	<b>1 992</b>	<b>12 537</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	14 529	1 992	12 537	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 529	1 992	12 537	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>602 324</b>	<b>311 185</b>	<b>291 139</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	49 476		49 476	
Obligations et autres titres à revenu fixe	418 317	303 816	114 501	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	134 531	7 369	127 162	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>159 316</b>		<b>159 316</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>811 293</b>	<b>313 177</b>	<b>498 116</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 567 567 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

## **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>29 424</b>	<b>0</b>	<b>29 424</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	29 424		29 424	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>28 751</b>		<b>28 751</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>58 175</b>	<b>0</b>	<b>58 175</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>36 152</b>	<b>0</b>	<b>36 152</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	36 152		36 152	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>32 969</b>		<b>32 969</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>69 121</b>	<b>0</b>	<b>69 121</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 11. Événements postérieurs à la clôture

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

## 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées, des 66 Caisses locales qui lui sont affiliées et ceux des 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros et dans lesquelles la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées détient, directement ou indirectement, plus de 20% du capital.

Les filiales sont au nombre de 3 :

- Force 4 et NMP Gestion sont 2 fonds dédiés (OPCVM fermés)
- Le groupe Inforsud Gestion est constitué d'une holding et de 6 sociétés intervenant dans les secteurs de l'imprimerie et de l'informatique.

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Méthode au 31 décembre 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force 4	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
NMP Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%
Inforsud Gestion	France	GLOBALE	100,00%	100,00%	88,94%	88,93%

Caisse Locale - Adresse complète	Président
ALBAN - 9 place de l'Eglise - 81250 ALBAN	Jean-Marie BOUSQUET
ALBI - 14 place du Vigan - 81000 ALBI	Jean-Marc FAGES
BARAQUEVILLE - Place du Foirail -12 160 BARAQUEVILLE	Gilles DURANTON
BEAUMONT DE LOMAGNE - 13, rue Pierre Fermat - 82500 BEAUMONT DE LOM.	Daniel CHAUBET
CAHORS LARROUMET - 22 bd Gambetta - 46 021 CAHORS	Jacques GRIN
CAHORS UNIVERSITE - 111 bd Gambetta -46 002 CAHORS	Jean-Pierre ASTORG
CARMAUX - 14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Jean-Pierre DURAND
CASSAGNES - 4 Place Charles de Gaulle -12 120 -CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
CASTRES VAL D'AGOUT - 8 avenue A. Malroux - 81100 CASTRES	Vincent DESPLATS
CAUSSADE - 3 place Léon de Maleville - 82300 CAUSSADE	Georges MUSARD
CAYLUS - avenue du Pere Huc - 82160 CAYLUS	Dominique BORIES
CAZES MONDENARD - place de la Mairie - 82110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
COCAGNE - place du Foirail - 81500 LAVAUR	Claude FABRIES
CORDES-VAOUR - 14 place de la Bouteillerie - 81170 CORDES	Christian LONQUEU
DADOU - GIJOU - Place de l'église - 81360 MONTREDON	Gérard SOULET
DOURGNE - Les promenades - 81110 DOURGNE	Roselyne TROUCHE
ESPALION - 11 bd Joseph Poulenc -12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
FIGEAC - 9 avenue Pezet -46 101 FIGEAC	Jean-Jacques RAFFY
GAILLAC - CADALEN - 42 place de la Libération - 81600 GAILLAC	Christophe CAUSSE
GRAMAT - Place de la République -46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
GRAULHET - 3 av. de la Résistance - 81300 GRAULHET	Marie-Ange VAISSIERE
GRISOLLES - place du Parvis - 82170 GRISOLLES	Alain REY
LA BOURIANE - 40 bd Mainiol -46 300 GOURDON	Michel VERGNES
VALLEE DU GIROU - Avenue de Castres - 81700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
LABRUGUIERE - 12 bd Gambetta - 81290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
LAFRANCAISE -21 rue Louis Pernon - 82130 LAFRANCAISE	Michel PARRIEL
LAGUIOLE - Place du Foirail -12 210 LAGUIOLE	Gilbert CESTRIERES
LAISSAC - Route de RODEZ -12310 -LAISSAC	Joël AGULHON
LAUTREC - rue Lengouzy - 81440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LAVIT DE LOMAGNE - boulevard des Amoureux - 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
LISLE SUR TARN - place Paul Sayssac - 81310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
MILLAU - 35 avenue de la République -12 100 MILLAU	Simone GELY
MOISSAC - 6 place de la Liberté - 82200 MOISSAC	Gilbert LAVILLEDIEU
MAZAMET - square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET	Michel BOURDEL
MONTAUBAN - bd Gambetta - 82000 MONTAUBAN	Paul COURONNE
MONTBAZENS - Rue Principale -12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
MONTCUQ - Faubourg Saint Privat -46 800 MONTCUQ	Pierre-Marie MOURGUES
MONTECH - place Aristide Briand - 82700 MONTECH	Serge FIORE
MONTPEZAT QUERCY - Place de la Mairie - 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Antoine POIRET
MONTS de LACAUNE/BRASSAC - 17 Allées du château - 81230 BRASSAC	Lucien BIAU
MUR de BARREZ - Grande Rue -12 600 MUR de BARREZ	Marie-Jeanne SOULENQ
NAUCELLE - Avenue de la Gare -12800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
NEGREPESLISSE - 45 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPESLISSE	Véronique MAGNANI
PAYS de CADILLAC - 56 rue de l'Egalité - 82100 CASTELSARRASIN	Patrick DELLAC
PONT DE SALARS - Avenue de Rodez -12 290 PONT-de-SALAR	Patrick GERAUD
QUERCY BRULHOIS - 5 bd V. Guilhem - 82400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
QUERCY PAYS DE SERRES - place Mercadial - 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Michel ALBUGUES
QUERCY BLANC - Place Gambetta -46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Pierre BOISSEL
RABASTENS - SALVAGNAC - 23 PI St Michel - 81800 - RABASTENS	Pascal ASSEMAT
REALMONT - bd Gambetta - 81120 REALMONT	Bernard HOULES
REQUISTA - Place des Anciens Combattants -12170 - REQUISTA	Michel GALZIN
RIEUEPEYROUX - Tour de Ville -12 240 RIEUEPEYROUX	Benoît VALAYE
RODEZ - 6 bd du 122ème R.I. -12 000 RODEZ	Benoît QUINTARD
ST AFFRIQUE - 28 bd de la République -12400 ST AFFRIQUE	William SOLIER
ST ANTONIN NOBLE VAL - 38 avenue du Dr Benet - 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Denis FERTE
ST CERE - bd Lurçat -46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
ST GENIEZ - Route Nationale -12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
ST Sulpice - 14, place Jean Jaurès - 81370 ST SULPICE	Jean-Michel BOUDES
SEGALA - Route Nationale - 46 120 LA CAPELLE-MARIVAL	Yvonne CALMEJANE
SEGALA TARNAIS - Route de RODEZ - 81190 TANUS	Christian PUECH
SOUILLAC - bd Malvy -46 200 SOUILLAC	Francine GREGORY
TARN TESCOU QUERCY VERT - Route de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Pierre MASSEREY
VALLEE DU LOT - Place Dutour -46 220 PRAYSSAC	Alain GAYRAUD
VAYRAC - Place des Cadurques -46 110 VAYRAC	Guy MISPOULET
VERDUN /GARONNE - rue Joliot-Curie - 82600 VERDUN SUR GARONNE	Corinne VIRCHENAUD GOMBIAO
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - 22 bd du Général De GAULLE -12 200 VILLEFRANCHE de ROUERGUE	Jacky FOISSAC

**S.A. AUDIT ALBOUY ASSOCIES**

9, rue Camille-Douls  
12000 Rodez  
S.A. au capital de €48.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Montpellier

**ERNST & YOUNG Audit**

1, place Alphonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 06  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rodez et Toulouse, le 7 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

S.A. AUDIT ALBOUY ASSOCIES

Christian Albouy

ERNST & YOUNG Audit

Frank Astoux

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

***ERNST & YOUNG Audit***

Le Compans – Immeuble B  
1 place Alphonse Jourdain – BP 98536  
31685 Toulouse Cedex 6  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

***SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT***

9 rue Camille Douls  
12000 Rodez  
S.A.S. au capital de €48.000

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Montpellier

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées****Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions  
et engagements réglementés**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

***Aux Sociétaires***

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il nous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 31 janvier 2014.

#### **1 – Avec le Groupe INFORSUD**

*Dirigeants concernés :*

**Monsieur Jean-Jacques CALCAT**, Premier Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Edokial et de la SA Inforsud Gestion.

**Monsieur Philippe VIGUIER**, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées est également administrateur de la SAS Edokial, de la SA Inforsud Diffusion, de la SAS Graphi et de la SA Inforsud Gestion.

**Monsieur Jean-Marc FOUCRAS**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 28/03/2013, est également administrateur de la SAS Edokial, de la SA Inforsud Diffusion et de la SAS Graphi.

**Monsieur Bernard LEPOUT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 25/08/2013, est également administrateur de la SAS Edokial, de la SA Inforsud Diffusion et de la SA Inforsud Gestion.

**Monsieur Pierre CAMBEFORT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées depuis le 26/08/2013, est également administrateur de la SAS Edokial, de la SA Inforsud Diffusion et de la SA Inforsud Gestion.

**Madame Marie-Jeanne SOULENQ**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SA Inforsud Diffusion et de la SAS Chabriac.

**Monsieur Michel ALIBERT**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Merico Delta Print.

**Monsieur Benoît QUINTARD**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Merico Delta Print et de la SAS Graphi.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Monsieur Claude FABRIES**, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Chabriac.

**Monsieur Francis TERRAL**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SAS Chabriac.

**Monsieur Jean-Jacques RAFFY**, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, est également administrateur de la SA Inforsud Gestion.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

La Caisse Régionale recourt aux prestations des sociétés suivantes :

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés
- SA Inforsud Diffusion pour l'acquisition de matériel de micro-informatique
- SAS Merico Delta Print pour la réalisation d'imprimés
- SAS Graphi pour des prestations de mailings publicitaires
- SAS CHABRILLAC pour la réalisation d'affiches
- SA INFORSUD GESTION pour la facturation de fioul du Causse Comtal

Pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013, les factures comptabilisées ont été les suivantes :

	<b>HT €</b>	<b>TTC €</b>
SAS Edokial	895.103	1.070.543
SA IS Diffusion	513.769	614.468
SAS Merico Delta Print	25.513	30.514
SAS Graphi	80.127	95.832
SAS Chabriac	1.400	1.674
SA Inforsud Gestion	49.493	59.193

## **2 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de MUR DE BARREZ**

*Dirigeant concerné :*

**Madame Marie-Jeanne SOULENQ**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Mur-de-Barrez.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Accord d'une subvention de 6.800 € afin de permettre à la Caisse locale de Mur-de-Barrez de distribuer un intérêt aux parts sociales de 2,40 % au titre de l'exercice 2013.

### **3 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole d'ESPALION**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Philippe VIGUIER**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la Caisse locale de Crédit Agricole d'Espalion.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Accord d'une subvention de 8.300 € afin de permettre à la Caisse locale d'Espalion de distribuer un intérêt aux parts sociales de 2,40 % au titre de l'exercice 2013.

### **4 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de FIGEAC**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Jean-Jacques RAFFY**, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Figeac.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Accord d'une subvention de 3.100 € afin de permettre à la Caisse locale de Figeac de distribuer un intérêt aux parts sociales de 2,40 % au titre de l'exercice 2013.

### **5 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de GRAMAT**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Michel ALIBERT**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Gramat.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Accord d'une subvention de 7.300 € afin de permettre à la Caisse locale de Gramat de distribuer un intérêt aux parts sociales de 2,40 % au titre de l'exercice 2013.

## **6 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LA BOURIANE**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Michel VERGNES**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de La Bouriane.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Accord d'une subvention de 2.800 € afin de permettre à la Caisse locale de La Bouriane de distribuer un intérêt aux parts sociales de 2,40 % au titre de l'exercice 2013.

## **7 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LA VALLEE DU LOT**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Alain GAYRAUD**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de La Vallée du Lot.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Accord d'une subvention de 3.600 € afin de permettre à la Caisse locale de La Vallée du Lot de distribuer un intérêt aux parts sociales de 2,40 % au titre de l'exercice 2013.

## **8 – Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LAFRANCAISE-MOLIERES**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Michel PARRIEL**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Lafrançaise-Molières.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Accord d'une subvention de 6.300 € afin de permettre à la Caisse locale de Lafrançaise-Molières de distribuer un intérêt aux parts sociales de 2,40 % au titre de l'exercice 2013.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

## **9 – Avec la Chambre d’Agriculture de l’Aveyron**

*Dirigeants concernés :*

**Monsieur Philippe VIGUIER**, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d’Agriculture de l’Aveyron.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 68.093 €(Convention référence 50 K€+ accompagnement projets d’installation 17 K€+ salon bio talents 1 K€).

## **10 – Avec la Chambre d’Agriculture du Tarn**

*Dirigeants concernés :*

**Monsieur Francis TERRAL**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d’Agriculture du Tarn.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 30.500 € (Convention référence 30 K€ + forum transmission d’entreprises 500 €).

## **11 – Avec la Chambre d’Agriculture du Tarn et Garonne**

*Dirigeants concernés :*

**Monsieur Jean-Jacques CALCAT**, Premier Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d’Agriculture du Tarn et Garonne.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 31.000 €(Convention référence 30 K€+ bienvenue à la ferme 1 K€).

## **12 – Avec le CER France Aveyron**

*Dirigeants concernés :*

**Monsieur Jean-Marc FOUCRAS**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu’au 28/03/2013, **Monsieur Patrick**

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

**GERAUD**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateurs du CER France Aveyron.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 3.200,99 €

## **13 – Avec l’association ADIL 46**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Jean-Pierre ASTORG**, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l’ADIL 46.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 2.000 €

## **14 – Avec l’Union sportive luzéchoise section rugby**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Jean-Pierre ASTORG**, Vice Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Trésorier de l’Union sportive luzéchoise section rugby.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 4.300 € (Parrainage)

## **15 – Avec la SCEA du Château Lamartine**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Alain GAYRAUD**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Gérant de la SCEA du Château Lamartine.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Montant versé : 1.975,80 €

## 16 – Avec l’Union interprofessionnelle du vin de Cahors

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Alain GAYRAUD**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Censeur de l’Union interprofessionnelle du vin de Cahors.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 1.179,40 €

## 17 – Avec l’Association de Remplacement du Tarn (ART)

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard HOULES**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l’ART.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 4.200 € (Parrainage)

## 18 – Avec l’UCA Vinovalie

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Francis TERRAL**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de l’UCA Vinovalie.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d’Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 16.571,29 € (dont 13 K€ d’achat coffrets cadeaux)

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

## **19 – Avec la Cave des Vignerons de Rabastens**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Francis TERRAL**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la Cave des Vignerons de Rabastens.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 3.481,28 €

## **20 – Avec la FDSEA du Tarn**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Christian PUECH**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Délégué FDSEA.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 1.000 € (participation promo produits du terroir)

## **21 – Avec le club de rugby Réalmont 13**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard HOULES**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du Club de rugby Réalmont 13.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 31/01/2014*

Montant versé : 1.400 € (Subvention)

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Convention de garantie financière dans le cadre de la SFEF**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard LEPOUT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 25/08/2013 et Administrateur de Crédit Agricole SA de février 2010 au 05/08/2013.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 07/11/2008*

Les pouvoirs publics ont mis en place, via la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF), un dispositif visant à améliorer la liquidité des marchés interbancaires. Dans ce cadre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a été amenée à accorder sa garantie financière à Crédit Agricole SA (par la remise en pleine propriété à Crédit Agricole SA, à titre de garantie, de créances résultant de prêts éligibles) à charge pour Crédit Agricole SA d'affecter à son tour, en nantissement, lesdites créances au bénéfice de la SFEF.

#### **2 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Convention d'option pour le régime fiscal de Groupe**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard LEPOUT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 25/08/2013 et Administrateur de Crédit Agricole SA de février 2010 au 05/08/2013.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 18/12/2009*

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a opté, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2010, pour le régime fiscal de Groupe Crédit Agricole. Dans ce cadre une convention a été signée entre toutes les entités du Groupe dont Crédit Agricole SA. Cette convention prévoit : le respect de la plus parfaite autonomie des membres, la neutralité fiscale, le partage de 50 % des économies d'impôt réalisées sur la neutralisation des dividendes intra-groupe.

### **3 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Convention de liquidité**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard LEPOT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 25/08/2013 et Administrateur de Crédit Agricole SA de février 2010 au 05/08/2013.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 26/11/2010*

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a signé avec Crédit Agricole SA une convention de liquidité. Par cette convention la Caisse régionale s'engage à céder, à la demande de Crédit Agricole SA, ses placements de fonds propres et à les convertir en liquidités si le plan d'urgence est déclenché (niveau rouge, niveau de crise le plus élevé) à hauteur de ses réserves déclarées dans l'outil de reporting Groupe et utilisées dans le calcul des limites portant sur le risque de liquidité.

### **4 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Conventions dans le cadre des émissions du « FCT liquidité AAA »**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard LEPOT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 25/08/2013 et Administrateur de Crédit Agricole SA de février 2010 au 05/08/2013.

*Nature, objet et modalités :*

*Conventions autorisées par le Conseil d'Administration du 28/10/2011*

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a donné son accord pour sa participation au programme et aux émissions du « FCT liquidité AAA ». Cet accord a été formalisé par la signature de 3 conventions avec Crédit Agricole SA :

- une convention de prêt (« Borrower Facility Agreement »)
- une convention cadre de définitions (« Master Definitions Schedule »)
- une convention de garantie financière (« Collateral Security Agreement »).

## **5 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Convention dans le cadre des émissions du « FCT Evergreen HL1 »**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard LEPOUT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 25/08/2013 et Administrateur de Crédit Agricole SA de février 2010 au 05/08/2013.

*Nature, objet et modalités :*

*Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 22/02/2013*

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées a donné son accord pour la signature d'un avenant relatif à la mise en œuvre des conventions de participation au programme et aux émissions du « FCT liquidité AAA » (visé au point 4 ci-dessus) devenu « Evergreen HL1 ».

## **6 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA – Conventions prêts « switch »**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Bernard LEPOUT**, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées jusqu'au 25/08/2013 et Administrateur de Crédit Agricole SA de février 2010 au 05/08/2013.

*Nature, objet et modalités :*

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Une convention cadre et des conditions particulières ont été signées entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales, afin que ces dernières garantissent à Crédit Agricole SA la valeur globale de mise en équivalence (VME) des CCI/CCA retenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA pour les besoins du calcul du ratio de solvabilité. La signature de cette convention a été assortie de la constitution d'un gage-espèces avec transfert de propriété d'un montant total égal à 4,9 Md€ environ dont la quote-part pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est de 159.418.916 €.

Dans ce cadre la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté une garantie spécifique à Crédit Agricole SA portant sur la valeur globale de mise en équivalence (VMA) des CCI/CCA retenue dans ses comptes consolidés pour les besoins du calcul du ratio de solvabilité à hauteur de 472.818.000 €. La rémunération globale de l'instrument de garantie est de 9,3 % (taux annuel fixe) applicable au montant global du dépôt affecté à titre de garantie.

## **7 – Avec la société CREDIT AGRICOLE SA et la CR Nord Midi-Pyrénées**

*Dirigeant concerné :*

**Monsieur Pierre CAMBEFORT** a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. De façon à ce que cette nomination es qualité de mandataire social ne le prive pas des avantages qu'il a pu acquérir antérieurement, en qualité de salarié, à raison de sa carrière passée au sein du groupe Crédit Agricole (étant précisé que Pierre CAMBEFORT était jusque là titulaire d'un contrat de travail à Crédit Agricole SA) une convention de transfert (de Crédit Agricole SA à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) et de suspension (à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) de son contrat de travail en qualité de Directeur général adjoint a été conclue.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Toulouse et Rodez, le 28 février 2014**

Les Commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG Audit**



Frank ASTOUX

**SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT**



Christian ALBOUY

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Exercice clos le 31 décembre 2013